

Michel Magras



Les outre-mer
au cœur

Michel Magras

Les outre-mer
au cœur

Entretiens recueillis
par Michel Reinette

Bilan de mandat 2008 - 2020

SOMMAIRE

Courrier M. Gérard Larcher, Président du Sénat	<i>p. 6</i>
Michel Magras, un Saint-Barth au Palais du Luxembourg	<i>p. 9</i>
Si Saint-Barthélemy m'était conté...	<i>p. 23</i>
La Différenciation territoriale	<i>p. 51</i>
M. le président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer	<i>p. 81</i>
Plaidoyer pour un tourisme intégré	<i>p. 107</i>
Pour une défiscalisation de projet	<i>p. 119</i>
Rapporteur pour avis de la Commission des affaires économiques	<i>p. 129</i>
Visibilité des outre-mer Faire évoluer les mentalités	<i>p. 141</i>
En guise d'épilogue	<i>p. 151</i>
Mots de Sénateurs	<i>p. 155</i>
Le mot de Michel Reinette	<i>p. 172</i>
Travaux et publications	<i>p. 173</i>
Mandats et fonctions	<i>p. 183</i>



Monsieur le Président,

À quelques jours de la fin de votre mandat, je tenais à vous adresser tous mes remerciements pour votre engagement et l'importance du travail que vous avez accompli à la présidence de la délégation sénatoriale aux outre-mer.

J'ai eu l'occasion, à maintes reprises, d'apprécier vos qualités d'organisateur, votre sens profond de l'éthique au service des autres et en particulier de vos collègues, votre grande connaissance des territoires ultramarins et de leurs spécificités mais aussi, et surtout, votre redoutable efficacité.

Avec votre départ, notre Haute Assemblée perd un élu conscient des enjeux de l'avenir de nos outre-mer et tout particulièrement de la différenciation territoriale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Gérard Larcher
Président du Sénat*

*Reproduction du texte du courrier de M. Gérard Larcher,
Président du Sénat adressé à Michel Magras le 7 septembre 2020*



LE PRÉSIDENT

Monsieur Michel MAGRAS
Sénateur de Saint-Barthélemy
Président de la délégation sénatoriale aux
outre-mer

Casier de la Poste

Paris, le - 7 SEP. 2020

GL/AS/se/DP-2020-2256

Monsieur le Président,

Cher Michel,

À quelques jours de la fin de votre mandat, je tenais à vous adresser tous mes remerciements pour votre engagement et l'importance du travail que vous avez accompli à la présidence de la délégation sénatoriale aux outre-mer.

J'ai eu l'occasion, à maintes reprises, d'apprécier vos qualités d'organisateur, votre sens profond de l'éthique au service des autres et en particulier de vos collègues, votre grande connaissance des territoires ultramarins et de leurs spécificités mais aussi, et surtout, votre redoutable efficacité.

Avec votre départ, notre Haute Assemblée perd un élu conscient des enjeux de l'avenir de nos outre-mer et tout particulièrement de la différenciation territoriale.

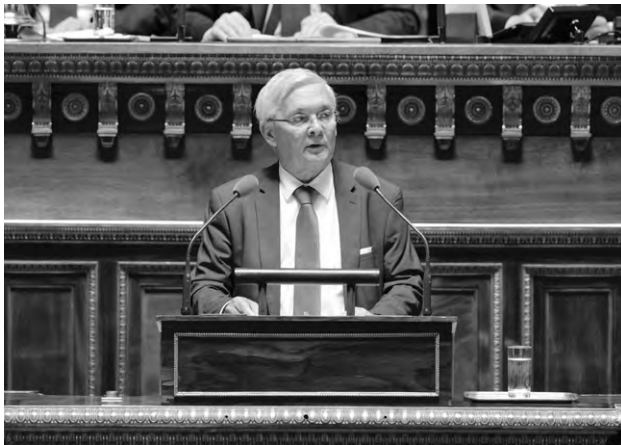
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Oui tu vas manquer
cher Michel - ta hauteur
de vue, ta libéralité,*

Gérard LARCHER

ta loyauté
le Sénat de nos outre-mer.

**Michel Magras,
un Saint-Barth au Palais du Luxembourg**



**Le Sénateur Michel Magras
et la « différenciation territoriale »**

« Tout ce qui n'est pas interdit, est permis »

Certaines pensées simplement formulées comme celle-là, permettent de soulever des montagnes, et parfois même de changer radicalement le cours des choses! Construire, c'est se donner les moyens de faire localement tout ce qui est possible.

À Saint-Barth, ce petit rocher qui baigne fièrement dans la Mer des Caraïbes, c'est l'esprit même de l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui a servi de moteur aux habitants de cette ancienne commune rattachée à la Guadeloupe, et surtout aux frères Magras, pour faire émerger un label de qualité doté d'une singulière notoriété: « *Saint-Barth, l'art d'être une île* », l'île star des Antilles!

Avec son frère aîné Bruno, le président de la Collectivité, le Sénateur Magras forment un duo de choc porté par une vision claire et déterminée du devenir de leur île.

L'étape de 2007 quand naît la Collectivité Territoriale de Saint-Barth, est de ce point de vue déterminante. Le duo est à l'œuvre!

Y compris sur les cordes de la guitare que Michel affectionne quand le travail parlementaire lui laisse un répit.

À Paris, Michel Magras est l'accélérateur territorial de son île et des outre-mer en sa qualité de Président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer. Action! Le Sénateur Michel Magras, est l'illustration même

de l'action urbi et orbi. Ancré dans son terroir, mais œuvrant tout aussi pleinement pour l'ensemble des outre-mer, il aura inlassablement promu la différenciation territoriale comme principe cardinal de son action arcboutée sur les spécificités des onze ensembles humains concernés.

C'est un homme heureux et pétri de modestie qui quittera les ors du Palais du Luxembourg fin septembre prochain.

Pourtant rien ne prédestinait cet ancien prof de biologie à une vie politique aussi prolifique.

« Skål » dit-on pour trinquer à Saint-Barth!

Deux verres qui s'entrechoquent quand on prend son petit punch, un tintement cristallin accompagné d'un « skål » suédois comme pour rappeler les racines originelles de l'île.

Le grand-père comme le père de Michel Magras étaient des marins-pêcheurs à l'instar d'une grande proportion des hommes du terroir forgés aux exigences de la double insularité.

Le jeune Michel en fit une manière de vocation, la mer fait partie de ses gènes, dit-il.

Michel Magras a grandi au milieu des « *boulines* » de voile traditionnelle dans son modeste quartier des Flamands, littéralement les pieds dans l'eau.

Le brevet d'État de moniteur de voile obtenu en Martinique à la faveur de ses études supérieures est donc un prolongement naturel. De retour à

LES OUTRE-MER AU COEUR

Saint-Barthélemy, il crée le club de voile et enseigne la discipline tout en participant lui-même régulièrement à des régates. Avec quelques autres afficionados, il relance notamment la voile traditionnelle.



Marin par tradition

Sans cuillère d'argent. Michel Magras est né le 6 janvier 1954 à Saint-Barthélemy où il a grandi et vécu.

Issu d'une famille traditionnelle de trois enfants, il a commencé ses études tout naturellement en Guadeloupe comme de nombreux jeunes de l'île.

En 1971, il obtient son bac avec mention et alors qu'il avait été sélectionné pour poursuivre ses études dans l'Hexagone, il choisit l'École normale, l'UER, ce qui lui permettait d'être rémunéré durant la poursuite de la scolarité.

Il conjugue sa passion pour les sciences de la vie et

de la terre son futur métier en devenant professeur de biologie. Il enseigne de 1974 à 2008 au collège Mireille Choisy de Saint-Barthélemy. Être enseignant pour lui, c'est « *à la fois un métier et un sacerdoce* ». Toute personne qui le connaît peut ajouter qu'il s'agit aussi d'une passion. Il n'a quitté les bancs de l'école que pour devenir sénateur.

Comme Tocqueville, la voie associative qui s'invite en politique

Le sport. Tourné vers les autres, résolument attaché à Saint-Barthélemy, la vie de Michel Magras est marquée et rythmée par son investissement pour la cité. Il a la volonté de servir les autres! Et cette volonté se matérialise de manière remarquable dans le domaine associatif.

Multi-sportif, il fonde ainsi avec Daniel Blanchard, ancien maire de l'île, l'association sportive et culturelle de Saint-Barthélemy, l'ASCSB prélude à la création d'un club de volley-ball, de la structuration du football, qu'il pratique également.

Il prend par la suite la tête de l'association culturelle et sportive de Colombier, l'ASCCO, pluridisciplinaire également. Autant dire que Michel Magras est largement à l'origine du maillage associatif de Saint-Barthélemy du monde sportif qu'il a continué de conforter à partir du conseil municipal puis territorial en contribuant notamment à doter les associations de solides infrastructures.

L'environnement est l'autre domaine de cœur et d'engagement de Michel Magras. Il fonde avec Nicole Aussedat, Jean Aubin et Patrice Gouard, la première association de protection de la nature de Saint-Barthélemy, l'APNSB.

Avec une antienne. L'environnement c'est l'affaire de tous et pas seulement des politiques publiques: l'association lance des campagnes de nettoyage de l'île, de collectes sélectives, prône la protection de l'environnement, l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cette structure est la rampe de lancement d'une réflexion globale sur la place centrale de l'environnement dans l'équilibre de la vie de Saint-Barthélemy qui conduira à la définition et la mise en œuvre de politiques publiques telles que la délimitation de réserves naturelles terrestres et maritimes, la rédaction du plan municipal de l'environnement ou encore les arrêtés de biotope de protection des étangs et de la mangrove. Saint-Barthélemy est par exemple la première commune des outre-mer à signer un partenariat avec la société Ecoemballages.

Loin d'être un carriériste, Michel Magras n'a en réalité jamais vraiment prétendu à aucun mandat. C'est à la demande de Bruno Magras, son frère aîné, qu'il connaît sa première élection. Ils formeront ensemble un binôme solidement lié par une vision commune de l'avenir de Saint-Barthélemy.

À l'aune des vertus du tissu associatif, sans en référer aux thèses incunables d'Alexis de Tocqueville qui théorisa la puissance de ces cénacles citoyens dans la démocratie naissante aux Amériques, l'homme de terrain a fini par endosser sui generis l'habit politique.

La politique. Michel Magras est élu pour la première fois conseiller municipal, adjoint au maire de l'île-commune de la Guadeloupe en 1995.

En 1998, il devient conseiller général, et siège dans la majorité qui s'inscrit dans la continuité de celle de Dominique Larifla, ex-président de gauche, par loyauté à sa prise de position en faveur de l'évolution statutaire de l'île par délibération du conseil général en 1996.

Conseiller général, il est plus particulièrement chargé du port de l'île, un sujet hautement stratégique pour un tel territoire.

En réalité, Michel n'a jamais eu de carte de parti politique, il « *adhère à ses idées et partage celles des autres* » lorsqu'on lui pose la question. Il ne s'agit jamais de compromission, mais d'intelligence de situation, pour faire avancer les choses aime-t-il à dire.

Pour l'homme de Saint-Barth, les valeurs telles que la fidélité et la loyauté sont transpartisanes et tant pis si cela lui vaut parfois l'image usurpée d'homme de gauche – ce qu'il n'est pas du reste.

LES OUTRE-MER AU COEUR

En 2007, naît la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy dont il devient le deuxième vice-président, en charge des affaires portuaires. Il conserve également le sport, l'environnement et les relations avec les associations. Rien de plus cohérent avec son équation personnelle.

Pour preuve, le règlement local de publicité amorcé en 1996 et adopté en 2003, faisant de Saint-Barthélemy tout entière une zone de publicité restreinte, est encore en vigueur. Michel Magras s'est engagé contre toutes les formes de pollution.

Devenu sénateur en 2008, il siège au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) devenu depuis, Les Républicains (LR).

Il se fait remarquer par son assiduité et sa disponibilité pour prendre part à la vie sénatoriale, toujours animé par sa conscience du collectif.

Après une parenthèse de trois ans, la droite redevient majoritaire au Sénat et son Président, Gérard Larcher, lui demande de présider la jeune Délégation sénatoriale aux outre-mer.

Saint-Barth a une solide culture de la responsabilité

Et c'est peu dire que l'âpreté des conditions de vie



sur l'île aura généré une culture endogène de la responsabilité! Et pour cause!

Point d'agriculture nourricière et l'État très peu présent, par comparaison avec les autres territoires ultramarins. Et tardivement.

Telle est l'équation.

La première sous-préfecture des Îles du Nord – ainsi nomme-t-on Saint-Martin et Saint-Barthélemy – date de 1963.

Les Saint-Barths se sont adaptés à leur environnement naturel et institutionnel. Cette approche n'est toutefois pas antinomique de la solidarité. La construction de l'Ehpad en témoigne à l'envi en direction des aînés du pays.

Michel Magras est donc prédisposé à envisager les rapports entre les collectivités et l'État sous l'angle de la responsabilité locale.

Saint-Barthélemy a ainsi dû prendre en charge son destin économique et saisir les opportunités de développement lorsqu'elles se sont présentées.

L'apport de Bruno et Michel Magras réside dans une vision qui repose sur le développement *maîtrisé*.

Pour parvenir à cet objectif, il s'agit d'être proactif en développant une capacité à faire, selon la règle qui veut ce qui n'est pas interdit est autorisé. Cela les a amené à substituer la commune aux autres échelons chaque fois que c'était possible et faire à leurs places.

C'est cette vision qui a présidé aux travaux qu'il a

impulsés en sa qualité de président de la délégation dans un esprit consensuel.

Par nature, Michel Magras est un homme de dialogue ce qui lui a permis de concilier avec fluidité et amitié la diversité des onze territoires ultramarins.

Michel Magras, Saint-Barth et les outre-mer en chœur

De l'avis de tous depuis 2008 et alors que s'achève sa séquence en cette fin septembre 2020, il est donc un parlementaire totalement investi dans sa mission.

Il est la sentinelle du statut de Saint-Barthélemy.

Il veille au quotidien à ce que les textes adoptés par le Parlement n'empiètent pas sur les domaines de compétences de la collectivité. Il s'assure surtout qu'ils soient bien en cohérence avec les projets locaux.

Deux lois organiques, l'une du 25 janvier 2010 et l'autre du 17 novembre 2015, dont il a porté les propositions devant ses pairs, ont contribué à parachéver le statut de 2007, auxquelles s'ajoutent des dispositions adoptées au fil des textes.

Au rang de celles-ci, on trouve notamment, le maintien pour Saint-Barthélemy des exonérations de charges patronales prévues pour les outre-mer, la création du service territorial d'incendie et de secours (STIS) ou encore le transfert des compétences des CCI à la chambre économique multi-professionnelle (CEM), tout comme la création et

l'élargissement aux indépendants des missions de la Caisse de prévoyance sociale de Saint-Barthélemy.

Un Président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer à la barre. Élu président de la délégation en 2014, il impulse des travaux qui projettent les outre-mer dans le long terme, avec des études majeures complétées par un programme évènementiel valorisant la richesse des initiatives et la vitalité des territoires.

Farouche partisan de la *différenciation territoriale* pour les outre-mer, cette conception des relations entre l'État et ses outre-mer devient le fil conducteur de sa pensée et de son action, orientées vers la recherche du développement endogène, toujours dans le respect de chaque collectivité.

Ce n'est pas un gros mot, s'il fallait le classer dans un courant de pensée, il serait « autonomiste ».

Pour lui, la conception jacobine des politiques publiques ne permet pas de les définir au plus près des réalités des outre-mer qui sont les mieux placés pour identifier les besoins locaux. Cette conception est du reste l'essence du statut de Saint-Barthélemy. Pour citer un exemple, devenu presque un truisme, on se souvient que Pierre Alikér, l'ombre portée politique d'Aimé Césaire affirmait sans désespérer que « *les meilleurs spécialistes de la Martinique, ce sont les Martiniquais* »... et c'est le vecteur de l'émergence de Saint-Barth.

LES OUTRE-MER AU COEUR

En tant que président de la délégation, il est le porte-drapeau de l'affirmation de la nécessité de prendre en compte l'impact des normes sur les outre-mer avec les études sur les normes dans le BTP et l'agriculture conduites par la Délégation sénatoriale aux outre-mer, de même que ses travaux sur les enjeux du foncier. Au demeurant deux sujets fondateurs.

La grande sensibilité de Michel Magras est un marqueur personnel. Sa propension au dialogue et son absence de sectarisme l'ont toujours conduit à rechercher la discussion d'un bout à l'autre de l'hémicycle. Michel Magras est un homme qui suscite l'empathie.

Le florilège de réactions qui ornera l'hommage à Michel issues précisément de tous les bancs du Sénat, plus que de flatter son orgueil aura vocation à saluer les annales conservées au registre du travail accompli.

En français, en anglais voire en patois ou en créole, celui qui prône le bilinguisme dans cette Caraïbe aux voix multiples, a réussi à faire comprendre le projet de Saint-Barthélemy, souvent victime de clichés et d'*a priori* désobligeants.

Il a toujours eu à cœur de faire comprendre la cohérence du projet de son île qui ne se résume pas à sa clientèle touristique. Loin de là, et l'exemple vaut pour l'esprit du possible.

Pour Michel Magras, le modèle économique qui

LES OUTRE-MER AU COEUR

prévaut relève d'un pragmatisme qui a conduit au développement de l'île, ce qui est la vocation de tout projet politique. Surtout quand il s'applique à une île autrefois déshéritée.

Michel Magras ne se voit pas comme « quelqu'un qui a réussi » mais comme un homme qui a travaillé pour son île et les outre-mer en général.

Un pari réussi!

S'agissant de poursuivre la voie tracée, le successeur de Michel Magras au Sénat va devoir monter sur les épaules du futur ancien, de celui qu'un tract de jeunes de Saint-Barth présentait comme « *Modeste, Intelligent, Cohérent, Honorable, Estimé, Loyal* ».

Alors, le 8 octobre prochain le parlementaire cédera le pas au marin qui prendra le large pour adopter peut-être enfin le fameux train de sénateur...ou pas!

Woulo Michel! Comme on dirait chez lui aux Antilles.

par Michel Reinette et Murielle Jalton

Michel Reinette, journaliste pendant quarante ans a été rédacteur en chef du « Soir 3 » de FranceTélévisions. Il est aussi l'auteur de nombreux documentaires dont « L'avenir est ailleurs », emblématique des années du BUMIDOM.

Murielle Jalton a été la collaboratrice parlementaire de Michel Magras de 2008 à 2020

Si Saint-Barthélemy m'était contée...



Dominique Larifla, ancien sénateur
et président du conseil général de la
Guadeloupe avec Bruno Magras, président
du conseil territorial de Saint-Barthélemy,
à l'occasion des dix ans du statut.
15 juillet 2017

LES OUTRE-MER AU COEUR

Michel Reinette - *Vous apparaissez – à vous voir et à vous entendre – comme un peu étranger à la politique telle qu'on l'entend généralement! Pourtant vous exercez au sein de l'un des sièges même du pouvoir au Palais du Luxembourg. Qui plus est, vous ne venez pas de nulle part, mais de Saint-Barthélemy! À ce propos pour commencer, il y a-t-il un terme « officiel » pour désigner les habitants de l'île, autre que « les Saint-Barths » ?*

Michel Magras - Je suis heureux que vous me posiez cette question! J'ai lu il y a peu, dans un rapport, les Saint-Barthinais. Souvent j'entends les Saint-Barthois. On dit simplement les Saint-Barths.

Y compris dans les documents officiels?

Y compris dans les documents officiels.

Cette précision terminologique est utile, j'en étais resté moi-même à la dimension vernaculaire du terme. Votre image est très intimement accolée à cette terre, qui est votre terroir mais qui est aussi associée dans l'imaginaire collectif à une clientèle touristique fortunée et excluante. Cela contraste totalement avec l'image que l'on perçoit de vous. De quoi Saint-Barthélemy est-il le nom pour vous?

Pêle-mêle et sans hiérarchiser, Saint-Barthélemy est d'abord « mon île ». Pas au sens de la possession mais de là d'où je viens. Depuis que je suis devenu sénateur, j'ai coutume de dire « je rentre à la case ».

Saint-Barthélemy en tant que collectivité d'outre-mer est un projet collectif. En 1998, lorsque j'ai fait campagne avec le slogan « *Agir! Pour mon île, pour nos enfants* ». Dans mon tract de campagne, je disais que mon ambition était guidée par « *le souci d'offrir aux jeunes générations les conditions d'une vie heureuse sur une île où traditions et modernités se côtoient et se respectent.* » Il y avait dans cette phrase finalement le moteur de mon engagement et la description de la vie à Saint-Barthélemy. Il faut avoir en tête que Saint-Barthélemy était une île désœuvrée avant qu'elle ne connaisse son essor économique et touristique.

De ce point de vue, c'est une fierté d'avoir contribué à la conduire sur la voie de son autonomie politique. Un sentiment du devoir accompli.

Quand vous dites « la case », c'est comme « a kaz » en créole?

Il y a un peu de ça et c'est aussi à cause de sa taille. C'est une terre de la mer, de sports et où on vivait ensemble simplement et harmonieusement. Je parle au passé parce que j'ai eu l'occasion de dire mon inquiétude devant les changements récents de l'île...

À l'entame de notre échange et en notre qualité d'Antillais, je ne peux pas faire l'économie de la question de la couleur de la peau : honnêtement, Saint-Barth est l'île blanche de la Caraïbe et très souvent

LES OUTRE-MER AU COEUR

l'élément noir y manifeste méfiance et défiance. Vous le savez...

Comme vous le savez sans doute, Saint-Barthélemy a très peu connu l'esclavage. Au moment de l'abolition le 9 octobre 1847, il y avait 523 esclaves sur l'île pour un peu plus de 2500 habitants. D'ailleurs, c'est un décret de 2012, que j'avais soutenu auprès du gouvernement à l'époque qui a établi la date du 9 octobre comme jour de commémoration à Saint-Barthélemy et non plus le 27 mai avec la Guadeloupe. Ce n'est en effet pas la France qui a aboli l'esclavage à Saint-Barthélemy mais le Roi de Suède puisque nous étions possession suédoise jusqu'en 1877.

Et, pour la petite histoire, c'est un enfant de Saint-Barthélemy, Richard Lédée qui est à l'origine de cette modification qu'il a obtenue en inondant sans relâche de mails les ministres, les membres des cabinets et les parlementaires!

Aujourd'hui, Saint-Barthélemy est littéralement « multinationale », j'ai lu quelque part qu'on y recensait un peu plus de quarante nationalités et de toutes les couleurs.

Notre histoire commune induit « La couleur comme maléfice » comme en atteste l'étude du sociologue Jean-Luc Bonniol ; à vue d'œil dans nos contrées percluses par les tourments de l'esclavage qui y a prévalu, le principe de réalité conjugue les tribulations des relations entre leucodermes et mélanodermes... des termes

que je substitue volontairement au binaire noir/blanc.
Nous sommes convenus d'un entretien franc et je dois vous dire que si aborder ce sujet me dérange, ce serait faire l'autruche que d'ignorer qu'il existe.

Je n'ai pas cette vision de Saint-Barthélemy et je rappelle que beaucoup d'entre nous avons fait nos études à partir du lycée en Guadeloupe et Martinique en étant hébergés dans des familles guadeloupéennes et martiniquaises. Mes amis de l'École normale me surnommaient d'ailleurs « Chabin », ce qui vous le savez, signifie pour eux que je ne suis ni noir ni blanc et un peu des deux.

C'est une réalité que la couleur de peau blanche est dominante en nombre. Nous vivons heureux ensemble et dans de nombreuses familles, dont la mienne, les métissages sont nombreux. Mais il reste que le cliché d'« île blanche » existe, vu de l'extérieur.

Je ne conçois pas Saint-Barthélemy comme une société qui se construit autour de la couleur de la peau. J'avais été particulièrement heurté lorsque le député Jean-Pierre Brard, avait employé le terme « apartheid » au sujet de Saint-Barthélemy. Ce n'est pas un élément de mon logiciel de pensée.

Vous-même et votre frère Bruno êtes perçus comme les chefs d'orchestre du nouveau statut de Saint-Barth. Les patrons! On peut le dire?

Sûrement pas les patrons, mais sans aucun doute des enfants du pays qui ont guidé l'île à partir d'une vision claire. Il est certain que nous avons conduit les discussions avec l'État en vue de l'élaboration du statut. Nous avons dessiné l'architecture d'un cadre institutionnel adapté à la situation de Saint-Barthélemy.

Les compétences que la collectivité exerce aujourd'hui ont été arrêtées à l'issue de négociations avec l'État, traduction du principe du statut « à la carte » inscrit à l'article 74 de la Constitution. J'ai lu ici où là, que le statut avait été demandé pour préserver la fiscalité, mais c'est absolument réducteur. Il est vrai que Saint-Barthélemy avait hérité de son statut de port franc, à l'origine du droit de quai, du traité de rétrocession suédois de 1877. Il constitue, le pilier de notre fiscalité.

Dans des économies d'importation comme Saint-Barthélemy ou la Guadeloupe, la fiscalité la plus pragmatique est celle qui frappe les marchandises à l'entrée. Je pense ici à l'octroi de mer qui me semble être une taxe qui doit être préservée car elle constitue le socle d'une fiscalité autonome.

C'est pourquoi, dès le début de l'élaboration du statut, nous avons dû réfléchir concomitamment à notre statut européen d'autant plus que notre évolution coïncidait avec la refonte du code des douanes européen qui devait supprimer le statut dérogatoire de territoire extra-douanier dont bénéficiait

Saint-Barthélemy. Il fallait donc choisir.

À l'époque, j'avais souhaité aussi que nous puissions bénéficier de mesures de protection de l'emploi local mais le Gouvernement et le Parlement s'y étaient opposés.

Saint-Barthélemy tire donc ses revenus du droit de quai? Comment fonctionne cette taxe?

Pas seulement. À côté du droit de quai, une part importante des ressources budgétaires provient de la taxe de séjour, des droits de mutation et de la taxe sur les plus-values immobilières.

Le droit de quai frappe à hauteur de 5% toute marchandise qui entre sur le territoire.

C'est une sorte de TVA?

Si l'on veut, c'est une taxe sur les importations qui peut être assimilée à une TVA locale.

Vous ne parlez pas d'imposition directe?

Hormis la taxe sur les plus-values, il n'y en a pas en effet.

L'impôt sur le revenu n'est pas prélevé par la collectivité mais durant les cinq premières années de résidence, tout nouvel installé sur le territoire – personne physique ou morale – reste redevable des impositions directes en France au sens fiscal, où il est considéré comme domicilié.

C'est ce qu'on appelle la « clause des cinq ans »,

introduite pour prévenir l'évasion fiscale vers la collectivité qui, à l'instar de l'État, n'y aurait aucun intérêt.

Une fois la résidence fiscale locale acquise au bout de cinq ans, seuls les revenus provenant d'activités réellement exercées sur le territoire relèvent des règles fiscales locales. Autrement dit, la fiscalité de la collectivité ne s'applique que sur les revenus générés réellement sur le territoire. Les autres revenus sont imposés par la France ou les autres États selon leurs règles et les conventions fiscales.

Concrètement, mes revenus de sénateur, perçus en France, sont imposés sur le revenu et gérés par le centre des impôts des non-résidents car fiscalement, Saint-Barthélemy n'est pas la France.

Avec son système fiscal, la collectivité dégage des excédents, tout en n'étant pas endettée et en étant en mesure de réaliser les infrastructures qui répondent aux besoins de la population et à son économie. Une collectivité n'a pas vocation à thésauriser. La situation financière de la collectivité montre bien, s'il en était besoin, qu'il n'est pas nécessaire d'instaurer des impôts pour des raisons purement idéologiques. Disposer d'un statut différencié, c'est aussi l'occasion de penser un système fiscal adéquat. C'est l'autre défaut de l'adaptation : même en adaptant la fiscalité nationale, avec des abattements ou des dérogations, elle ne serait toujours pas optimale pour notre territoire. Elle doit être réfléchie en

fonction de sa capacité à répondre aux besoins en dépense publique du territoire ni plus ni moins.

Un événement particulier vous a-t-il conduit à vous engager dans le devenir institutionnel de votre île ?

Je ne crois pas qu'on puisse parler d'un événement spécifique. Il s'agit en réalité d'une manière de concevoir Saint-Barthélemy. En revanche, la conception claire d'un projet est une démarche consciente si je puis dire.

Pourquoi je me suis engagé en politique ? Je pense que lorsqu'on est peu nombreux – et qui plus est sur une île de 21 km², ce qui est moins vaste que Paris – chacun sent qu'il a quelque chose à apporter. En tout cas, c'est la règle que je me suis appliquée et c'est ce qui fait que je me suis toujours demandé ce que je pouvais faire pour l'île. Inlassablement.

J'ajoute qu'elle est devenue ce qu'elle est grâce à une dynamique collective. Les Saint-Barths sont travailleurs, sans doute en raison du contexte naturel que nous avons eu l'occasion d'évoquer.

Voulez-vous dire que cette notion de « survie » a fait des Saint-Barths des gens « rudes » et engagés ?

« Rudes » n'est pas le terme que j'emploierais. La génération de mes parents nous a donné l'exemple, c'étaient des gens travailleurs, qui étaient à la tâche, dans un environnement où le sol n'est pas propice à une agriculture nourricière.

LES OUTRE-MER AU COEUR

Quand vous dites « à la tâche », précisément, quelle sont les activités en absence de production sur l'île? Tout tournait déjà autour des services?

Il y a eu une production de sel jusqu'en 1972. Parallèlement, Saint-Barthélemy était une terre d'exportation de bovins que nos parents allaient chercher dans les îles de la Caraïbe, puis les « francisaient » en quelque sorte, en les faisant marquer à Saint-Barthélemy avant de les revendre en Guadeloupe. On peut dire que nous avons hérité de l'inventivité de nos aînés qui ont réussi à exporter une viande bovine de Saint-Barthélemy...élevée ailleurs!

À vrai dire, l'île s'est surtout développée avec le tourisme et a eu l'intelligence de se structurer en se plaçant sur le haut de chaque segment. C'est un tourisme adapté à la taille du territoire. Ce développement s'est accompagné d'une politique en matière d'infrastructures qui a toujours orienté le territoire vers le long terme. Nous avons par exemple dès 1995 commencé à enfouir les réseaux électriques afin de supprimer leur vulnérabilité aux phénomènes cycloniques. Cet enfouissement est un travail de longue haleine qui est presque achevé et Irma nous en a encore montré le bien-fondé.

Le tourisme est le cœur de notre économie aujourd'hui.

Comment circulez-vous dans cette économie qui semble à l'opposé de ce que vous êtes?

Je ne suis pas un anticapitaliste, ni contre le profit.
Au contraire!

J'ai du reste toujours été surpris par le sentiment qu'on reprochait à Saint-Barthélemy sa réussite. Souvent j'ai entendu : « Mais vous, vous vivez sur une île de riches ». D'abord tout le monde n'est pas fortuné à Saint-Barthélemy, c'est un cliché de plus. Ensuite, on devrait au contraire se réjouir du succès de l'économie de Saint-Barthélemy, vecteur de rayonnement pour la France.

J'ai aussi eu régulièrement à démontrer et justifier que nous n'étions pas un paradis fiscal et qu'en dépit de notre statut, le droit bancaire s'applique intégralement. Nous n'avons pas – encore – de convention fiscale mais nous sommes liés à la France et à l'UE par un accord de coopération et d'échanges de renseignements fiscaux en vue de lutter contre la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, condition préalable à l'accession au statut de pays et territoire d'outre-mer (PTOM).

Tout cela pour vous dire que la motivation de mon engagement n'a pas varié et que je serai heureux de la prospérité de l'île tant et aussi longtemps que notre équilibre social et nos valeurs seront préservés.

*La réputation de Saint-Barthélemy est donc surfaite?
Le Saint-Barth qui vous tient à cœur, résiste-t-il à cette*

exposition médiatique et aux conséquences de cette économie disons « particulière » ?

Elle manque incontestablement de nuance. La clientèle médiatisée correspond seulement à une partie de la réalité, ce qui fait qu'il est partiel et partial de résumer Saint-Barthélemy « à la jet set et au show-business ». L'économie de l'île s'est aussi construite sur une clientèle fidèle depuis des années, discrète et anonyme.

En 2019, lors du colloque « *L'engagement des femmes outre-mer : un levier clé du dynamisme économique* », organisé par la délégation, Saint-Barthélemy était représentée par Pati Guyot, créatrice de la marque de vêtements « *Saint-Barth French West Indies* ». Elle a dit ceci en parlant de sa marque : « *Sa force, c'est aussi sa capacité à créer du lien entre les différentes nationalités, en n'excluant personne, car on peut y trouver son compte, quel que soit son portefeuille* ». C'est dans la manière de vivre à Saint-Barthélemy qu'elle a trouvé l'inspiration de ses créations et je trouve qu'elle résume bien les valeurs du Saint-Barth que je connais. Je souhaite que nous ne les perdions pas de vue...

Citant Jacques Gillot, ancien sénateur et président du conseil général de la Guadeloupe, Michel Delebarre, ancien ministre et sénateur, soulignait en 2015, qu'en faisant de Saint-Barthélemy une COM, « *la République [avait] franchit un pas de plus vers la réconciliation de son unité et de sa diversité* ».

Il a aussi rappelé que les choix de développement que nous avons faits nous ont permis d'atteindre « *le niveau de cohésion économique et sociale* » que nous connaissons. Je reprends ce propos à la fois parce qu'il est juste et parce qu'il vient d'un homme de gauche, et aussi pour l'estime et l'amitié que je porte à Jacques Gillot. L'absence de droits de succession est un moyen de préserver la transmission de la terre, par définition rare sur un territoire de 21 km².

Vous évoquez Jacques Gillot. Comment les Guadeloupéens ont-ils vécus la création de la collectivité ?

J'ai le sentiment que d'une manière générale, la décision de Saint-Barthélemy a été comprise. Il faut dire que cette évolution institutionnelle montre la diversité géographique de la France. Sans faire de prosélytisme, elle pourrait s'appliquer à d'autres territoires, comme par exemple, Marie-Galante. On n'a évidemment pas la même appréhension du territoire lorsqu'on appartient à un archipel ou un territoire continental.

Au sein de la population, je pense que les réactions ont été majoritairement empathiques, mais qu'il y a eu aussi de l'incompréhension. Les oppositions au choix d'évoluer m'ont semblé mineures. De mémoire, une petite frange voulait en outre que les électeurs de la Guadeloupe se prononcent également sur notre évolution.

Je n'ai en tout cas pas senti d'opposition au sein du

conseil général. Lors de la séance du congrès qui devait, en 2003, arrêter la demande de consultation de la population, le président Gillot m'appela à la rescousse après que Victorin Lurel avait annoncé qu'il prônait le « non » brisant ainsi le consensus autour du « oui » à l'évolution institutionnelle de la Guadeloupe. Je garde un souvenir encore très fort de ce moment où j'ai dû prendre la parole au pied levé.

Quelles ont été selon vous les étapes marquantes de la création de la COM ?

Chronologiquement, voici les étapes politiques qui constituent les grands repères de notre marche vers le statut de COM.

En 1996, Dominique Larifla, président du conseil général, fait adopter une délibération approuvant et soutenant le projet d'évolution de Saint-Barthélemy. En 1998, Philippe Chalet, député de la Guadeloupe, dépose une proposition de loi visant à reconnaître à la commune de Saint-Barthélemy le statut de collectivité territoriale à statut particulier.

En 2000, le Président de la République, Jacques Chirac, prononce le discours de Madiana et la loi d'orientation du 13 décembre de la même année organise les modalités du débat institutionnel en créant le congrès des élus départementaux et régionaux. La création de ce cadre a constitué une étape déterminante dans la structuration du processus de changement de statut.

LES OUTRE-MER AU COEUR

En 2003, la Constitution est révisée et crée l'article 74 de la Constitution puis en décembre, les électeurs sont consultés et approuvent à 95,51% le changement de statut de Saint-Barthélemy.

Sont venues ensuite la promulgation de la loi organique le 21 février 2007 et la mise en place de la collectivité le 15 juillet suivant, avec l'installation de son assemblée délibérante.

La façon dont vous interprétez votre île est importante car on voit qu'elle a structuré voire rythmé à la manière d'un chef d'orchestre, votre façon de la représenter au Sénat. Indéniablement vous l'avez au cœur. Comment la racontez-vous au présent et au futur?

Cela s'explique peut-être parce que je suis réellement musicien!

Il y a deux aspects. Pour en revenir à la cohésion sociale et économique dont je vous parlais, je ne vous cacherai pas que j'ai parfois une forme d'inquiétude même si je dois assumer sans doute une part de nostalgie.

Sur une si petite île l'équilibre peut se rompre si tout le monde ne trouve pas sa place. Cela signifie pouvoir se loger, y être scolarisé, être soigné, circuler et, bien sûr, travailler. Sur ce dernier point, je suis serein. En revanche, il faut déjà être vigilants sur le logement. La maîtrise du développement est vitale.

S'agissant du statut, il a été parachevé durant les

douze dernières années. D'abord avec la clarification du statut fiscal issu de la loi organique du 25 janvier 2010 qui a précisé la compétence de la collectivité pour imposer les revenus de source locale. Est venue ensuite la loi organique du 17 novembre 2015 qui a complété les compétences. La pratique avait en effet mis en évidence les ajustements et les élargissements nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de la collectivité. Un projet de loi de « toilette » annoncé par le Gouvernement n'ayant pas prospéré, j'ai déposé une proposition de loi, fidèle à notre manière de faire. Si l'État ne fait pas, nous faisons.

Au rang des moyens pour agir, la dotation globale de compensation des charges (DGC), évaluée à 5,6 millions d'euros a – il faut bien le dire – assombri les premières années de vie de la collectivité. En effet, le transfert des compétences s'est accompagné du transfert des ressources, c'est-à-dire de la fiscalité. Or l'État a considéré – pour faire court – qu'il avait transféré une ressource fiscale supérieure aux charges.

Il a donc établi une dotation négative, la DGC, dont 2,9 millions étaient destinés à compenser le manque à gagner fiscal du département de la Guadeloupe résultant de notre détachement statutaire et 2,7 millions, celui de l'État. Cette somme, inscrite en loi de finances rectificative pour 2008, a fait l'objet d'une longue négociation avec l'État qui s'est

conclue par un compromis en 2015. Lors de son déplacement à Saint-Barthélemy, le 8 mai 2015, le Président de la République, François Hollande l'avait annoncé : *« Vous avez fait des propositions, le Gouvernement les a étudiées et j'ai pris la décision et je vous fais cette suggestion d'un compromis possible. Soucieux de contribuer aux dépenses de l'État, vous êtes prêts à vous engager à rembourser la moitié de la dette accumulée, c'est un bon compromis, la moitié, soit un effort de 20 millions d'euros. Je vous remercie pour l'intelligence qui a été la vôtre de comprendre qu'à un moment, il faut trouver un accord plutôt que de laisser persister une difficulté.*

Vous demandez à renoncer aux bénéfices du FCTVA, vous allez être entendus, vous n'aurez plus de FCTVA. En contrepartie, vous ne reverserez à l'État que la moitié de la dotation de compensation dite négative. »

Cette transaction a marqué une étape importante car la DGC initiale correspondant à environ 20% du budget de fonctionnement, si elle n'avait pas été renégociée, aurait constitué une charge fixe non négligeable.

Autre annonce faite à l'occasion de ce déplacement, la création de ce qui deviendrait la caisse de prévoyance sociale (CPS) qui a constitué une étape importante de notre réorganisation locale : *« Il y aura à Saint-Barthélemy, une Caisse locale de Sécurité sociale, pour que les habitants qui paient, vous l'avez rappelé, des cotisations puissent avoir des*

prestations. ». Bruno Magras avait interpellé le Président de la République dans son allocution sur ce point, sans que cela n'ait été préparé! En 2015, nous n'avions toujours pas de service de sécurité sociale de proximité et nous avons proposé la création d'une caisse autonome. Elle nous avait été refusée, en dépit d'une situation budgétaire favorable, au profit d'un autre compromis. La CPS est une « caisse de proximité », rattachée à la MSA Sèvres-Vienne qui assure les missions d'une caisse de sécurité sociale. La réalité des relations avec les cabinets ministériels, c'est que lorsque nous avons parlé de transfert de compétences en matière de sécurité sociale, il nous a été opposé que cela n'est pas conforme à la logique de mutualisation des moyens. Mais encore fallait-il que cette mutualisation arrive par avion, j'ai envie de dire!

C'est aussi dans la continuité de ce mouvement de rapprochement local que j'ai porté une demande de transfert de la gestion du RCS à la chambre économique multiprofessionnelle (CEM) en vue d'offrir un service de proximité aux entreprises qui subissent, en plus de l'éloignement, les difficultés du greffe du tribunal mixte de Basse-Terre. À l'heure d'internet, les chefs d'entreprises doivent parfois prendre l'avion pour se rendre à Basse-Terre pour obtenir un extrait Kbis. Rendez-vous compte! Le transfert n'a pas abouti pour des raisons juridiques complexes. La situation s'est néanmoins améliorée mais le

Gouvernement n'aurait pas bougé si nous ne l'avions pas pressé. Je dis « nous » car d'autres collectivités concernées se sont jointes à ma démarche.

En revanche, la convention fiscale n'a pas pu être menée à son terme pour des raisons politiques et juridiques. Je souhaite que mon successeur puisse poursuivre cette discussion. M^e Michel Collet, conseil de la collectivité sur ce sujet qui m'a accompagné dans cette mission confiée par le président Bruno Magras, a effectué un travail remarquable.

En 2012, Saint-Barthélemy devient un PTOM. Pourquoi ne pas être restée RUP comme Saint-Martin? Ou pourquoi Saint-Martin est-elle demeurée une RUP?

Bien que très proches géographiquement, les deux collectivités correspondent à des réalités qui sont très éloignées. C'est ce qui m'a fait dire que disposer d'un député commun aux deux îles revenait à le mettre en situation, dans le même discours, de faire valoir une chose pour l'une et l'inverse pour l'autre. Les différences de statuts s'expliquent par des orientations politiques différentes.

Dès lors que le niveau de PIB ne permettait pas de bénéficier des fonds structurels, le statut de RUP revenait à maintenir l'application du droit commun européen, disproportionné et parfois économiquement coûteux. Devant la commission des affaires européennes du Sénat, j'avais illustré le poids de la législation européenne par trois exemples en plus

du droit de quai. En matière de santé, un appareil destiné à la radiologie offert par des mécènes Américains n'a pas pu être utilisé faute d'homologation européenne ; l'essence à 1% de benzène a porté le prix à la pompe de 0,86 centimes à 1,42 euros. Nous ne sommes pas revenus dessus compte tenu de l'impact environnemental du benzène. En appliquant les règles européennes, nous ne pourrions plus consommer de viande en provenance du Texas ou du Canada. Souvenez-vous du poulet bio à 50 euros en Martinique dont l'image avait été relayée sur les réseaux sociaux par un député!

Nous avons donc choisi de ne pas faire peser une réglementation qui serait financièrement trop lourde sur notre économie, ce qui ne nous empêche pas de nous inspirer de la réglementation nationale ou européenne, mais dans des champs ciblés.

Il est quand même important de préciser que les Saint-Barths ont conservé l'ensemble des droits afférents à la citoyenneté européenne. Ils disposent donc du droit de vote, de la liberté de circulation et d'installation attachés à leur citoyenneté française. Les PTOM eux, peuvent en revanche adopter des mesures restreignant la liberté d'installation des ressortissants européens si leur situation locale le justifie. À ma connaissance, cette disposition n'a pas été mise en œuvre et cette restriction n'est pas prévue à Saint-Barthélemy.

J'ajoute que dans les matières relevant de la compétence de l'État, le droit européen continue de s'appliquer à Saint-Barthélemy.

Saint-Barthélemy est doté d'un sénateur mais point de député. Comment cela s'explique-t-il ?

Conserver la circonscription de Saint-Barthélemy, donc un siège de député, a été mon baptême du feu en tentant de convaincre le Gouvernement et la majorité de l'Assemblée nationale qu'ils faisaient non seulement statutairement mais aussi politiquement une erreur. En 2008, le Gouvernement a procédé, après la révision constitutionnelle, à un redécoupage des circonscriptions tout en étant tenu par deux contraintes : d'une part, le plafonnement du nombre de députés à 577 inscrit dans la Constitution, d'autre part, la création de 12 sièges réservés à la représentation des Français établis hors de France. Nous en avons donc fait les frais, avec la suppression du siège de député pourtant prévu par la loi organique statutaire.

Je me souviens, lors de ma rencontre avec Alain Marleix, secrétaire d'État en charge du texte, lui avoir expliqué en quoi son calcul était politiquement erroné. Il était en effet persuadé qu'une circonscription commune aux deux « îles du nord » constituait l'assurance pour la droite de disposer d'un siège. Quelle erreur ! Il a au moins eu l'honnêteté de le reconnaître. Mais c'était trop tard, le coup

était parti. Je reste marqué par une conversation téléphonique avec Jean-Luc Warsmann, à l'époque, très respecté président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, auprès duquel j'avais sollicité un rendez-vous. Après m'avoir à peine écouté, il conclut en me disant avec une virulence inattendue que les deux nouvelles collectivités « étaient une honte pour la France! ». Autant vous dire que j'en ai été stupéfait et meurtri...

Au Sénat, j'ai rappelé que nous ne pouvions pas vanter les mérites du bicamérisme et dans le même temps amputer Saint-Barthélemy de sa représentation et déposé un amendement réintroduisant dans notre loi organique le siège de député que l'Assemblée nationale avait supprimé. En réalité, c'est à la demande du Président de la République, Nicolas Sarkozy, faite par l'intermédiaire d'Alain Marleix que j'ai retiré mon amendement. Je devais respecter le principe d'indépendance des assemblées qui veut qu'une assemblée n'impose pas son organisation à l'autre et m'obstiner dans ma démarche aurait conduit à déséquilibrer le texte, en cas d'adoption de mon amendement, bien que très peu probable. Le président de la commission des lois du Sénat, Jean-Jacques Hiest, m'avait en séance témoigné son soutien et assuré qu'une solution juridiquement compatible serait recherchée. Le Président de la République m'a fait savoir qu'il m'en remerciait...

LES OUTRE-MER AU COEUR

Et demain? Vous ne serez plus sénateur mais quels sont les dossiers qui vous semblent malgré tout prioritaires? Je comprends que le statut actuel est évolutif et j'entends parler de l'exemple de la Polynésie française...

Le 24 août dernier, dans mon allocution à l'occasion de la fête patronale, j'ai considéré que notre statut doit évoluer vers davantage de compétences. Après plus de dix ans de pratique, il a montré une viabilité sur laquelle la volonté politique peut s'appuyer. Une révision constitutionnelle peut permettre de faciliter cette évolution.

Pour comprendre : Saint-Barthélemy et la Polynésie française sont deux COM. Quelles sont les compétences que Saint-Barthélemy n'a pas?

Les deux statuts ont une logique inversée. En Polynésie, la compétence de principe revient à la collectivité – sauf dans les matières régaliennes. Pour schématiser, par principe la collectivité est compétente, l'État, par exception. À Saint-Barthélemy, l'État est compétent, sauf dans les matières transférées à la collectivité.

La Polynésie est régie par le principe de spécialité législative, alors que le statut de Saint-Barthélemy est régi par le principe d'identité législative.

En Polynésie, le régime de spécialité est « pur ». La loi organique dispose que « *Dans les matières qui relèvent de la compétence de l'État, sont applicables*

en Polynésie française les dispositions législatives et réglementaires qui comportent une mention expresse à cette fin. ».

Le régime d'application des lois du statut de Saint-Barthélemy prévoit que « *Les dispositions législatives et réglementaires sont applicables de plein droit à Saint-Barthélemy, à l'exception de celles intervenant dans les matières qui relèvent de la loi organique en application de l'article 74 de la Constitution ou de la compétence de la collectivité en application de l'article L.O. 6214-3* ».

Autrement dit, en Polynésie, dans les domaines de compétences de l'État, les lois ne s'appliquent que sur mention expresse, alors qu'à Saint-Barthélemy, elles s'appliquent de plein droit, la mention expresse n'étant pas requise. Le régime de Saint-Barthélemy est dit de « quasi-identité ».

Pourtant ce sont deux PTOM...

L'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), actuellement en vigueur, en énumérant nominativement les territoires a détaché le statut en droit national du statut européen. Ce n'était pas le cas avec l'article 299§2 du Traité de Maastricht qui distinguait les « départements d'outre-mer » et les « territoires d'outre-mer ». On peut donc aujourd'hui être un DROM/PTOM, une COM/RUP ou une COM/PTOM ou DROM/RUP.

LES OUTRE-MER AU COEUR

Les collectivités de l'article 74 ne sont du reste pas toutes des collectivités autonomes. Il ne faut pas oublier les îles Wallis et Futuna qui sont sous administration de l'État tout en étant des PTOM.

Je vous remercie de cette précision, car je pensais naïvement que toutes les possessions européennes outre-mer, au sens large, donc y compris les territoires britanniques, espagnols, etc., étaient systématiquement des RUP. Pourquoi pensez-vous que le statut de Saint-Barthélemy doive s'apparenter au plus près à celui de la Polynésie ?

La formule : « *Ce n'est pas un statut qui a trouvé une île, mais une île qui a trouvé son statut* », signifie que nous avons vérifié que nous étions en mesure de devenir une COM avant de l'être.

Aujourd'hui, malgré des compétences qui nous confèrent une certaine autonomie, quelques rigidités demeurent. Il s'agit donc de les supprimer en exerçant la compétence.

Le président de la collectivité a évoqué plusieurs domaines dont il souhaiterait un transfert, partiel ou en totalité : le code rural, l'eau et l'assainissement dans le domaine de la santé publique, certaines compétences phytosanitaires.

Il a en outre insisté sur les domaines de la santé et de la sécurité sociale. J'avais déposé une proposition de loi visant à créer une caisse autonome de sécurité sociale et adapter les règles du financement

de ce domaine à Saint-Barthélemy. Mais comme je ne pouvais bénéficier de deux espaces de l'ordre du jour du Sénat réservés à l'initiative parlementaire, j'avais dû choisir entre examiner ce texte ou la proposition de loi organique que nous avons évoquée.

Cette proposition s'articulait autour du principe d'une gestion locale de la sécurité sociale qui s'accompagnait de la possibilité de fixer le niveau des cotisations sous le contrôle de l'État, le versement des excédents dans un fonds de réserve et l'établissement d'une taxe de solidarité nationale reversée à la Caisse nationale réservée à la Caisse nationale de sécurité sociale.

Je dois préciser ici que j'étais parvenu, avec l'appui de la commission des lois, à la rédaction d'un dispositif qui aurait permis la création de la caisse en autorisant la collectivité à partager les compétences de l'État. Je regrette que l'Assemblée nationale ait voulu introduire son propre dispositif par le biais d'une expérimentation ce qui, au demeurant, n'avait pas de sens au regard de notre objectif puisque les expérimentations doivent pouvoir ensuite être généralisées à l'ensemble du territoire. L'article ainsi introduit a été naturellement censuré par le Conseil Constitutionnel.

J'en ai tiré une conclusion. Nonobstant les excédents de cotisations dégagés sur le territoire de Saint-Barthélemy, à hauteur de vingt millions d'euros en

LES OUTRE-MER AU COEUR

moyenne par an et son statut de collectivité autonome, les réserves tenant au principe même d'une sécurité sociale qui prendrait ses distances avec l'ensemble national ont été exprimées sur tous les bancs. C'est donc un point rassurant que les collectivités de l'article 73 devraient avoir en tête.

Tout cela pour dire que je pense que le temps de l'acte II du statut est venu.

Vous partez à la retraite du Sénat, est-ce que vous continuerez votre action en vous versant dans la vie politique locale ?

Je me retire de la vie politique. Peut-être que je retournerai à la vie associative car c'est mon ADN mais je tourne définitivement la page politique. J'ai eu une trajectoire et des responsabilités auxquelles je n'ai pas pensé une seconde lorsque j'ai été élu sénateur en 2008.

Le temps est venu de m'arrêter.

La Différenciation territoriale



“

Saint-Barthélemy est un territoire
qui a trouvé son statut, pas l'inverse. »

Michel Magras

LES OUTRE-MER AU COEUR

Cette notion de différenciation territoriale qui constitue une forme de doxa, aura été la pierre angulaire de la méthode Magras.

Toute la pensée politique du sénateur de Saint-Barthélemy y compris et surtout en endossant son habit de président de délégation, s'entend et s'analyse à travers ce concept cardinal: la décision et l'action au plus près de la réalité de terrain.

Au total, elle est gage de responsabilité.

Michel Reinette - Cette différenciation territoriale n'est-elle pas redondante avec la loi portant nouvelle organisation de la République, plus connue comme « loi NOTRe » ?

Michel Magras - La loi NOTRe a retouché le schéma de l'organisation territoriale de la République.

Mais la différenciation territoriale pour les outre-mer est une manière de concevoir la décentralisation, adaptée à chaque territoire. Il s'agit de faire en sorte que le cadre de l'exercice de la démocratie locale permette la mise en œuvre de politiques publiques et de normes pertinentes pour chaque territoire.

C'est donc l'adaptation de l'action politique à un échelon déterminé ?

Il faut insister sur la notion d'adaptation ou d'acclimatation, selon le terme consacré par la délégation, qui est au cœur de la différenciation.

Cette adaptation est fondamentale pour les outre-mer car des politiques publiques ou des normes mal ciblées ou inexistantes freinent le développement.

On a tendance à parler « article 73/74 », cette distinction étant devenue une sorte de balance qui égare parfois les politiques et ceux qui les écoutent. En vérité c'est un peu abscons pour l'auditeur moyen.

Les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, ont le même régime juridique, celui de l'identité législative. Dans ces collectivités, les lois et les règlements s'appliquent de plein droit et peuvent être adaptées « à leurs caractéristiques et contraintes ». Notons que l'adaptation n'est pas une obligation et qu'elle doit répondre à des caractéristiques et contraintes propres à ces territoires.

S'agissant des collectivités d'outre-mer relevant de l'article 74 de la Constitution, elles disposent d'un statut défini dans une loi organique. C'est elle qui fixe le régime d'application des lois et des règlements. Dans ces territoires, les lois ne s'appliquent pas dans les matières transférées à la collectivité. Les deux régimes juridiques peuvent toutefois « coexister ».

Alors pourquoi parler de différenciation, me direz-vous ? Je propose d'aller au bout de l'idée de statuts « à la carte » amorcée par la révision constitutionnelle de 2003 et de permettre à chaque collectivité de ne plus entrer dans un cadre préétabli et de

supprimer la frontière entre les deux, à condition que les populations l'approuvent, cela va sans dire.

Dans sa contribution en vue du rapport « *Différenciation territoriale outre-mer : Quel cadre pour le sur-mesure ?* », Didier Maus, président émérite de l'Association française de droit constitutionnel, relève « *qu'il convient de prendre acte de l'éclatement des uniformités imaginées en 1946 et 1958* ». Cette dichotomie 73/74 n'a plus réellement de sens car les outre-mer sont déjà différenciés : par leur gouvernance dans les DOM – collectivités territoriales de Guyane et de Martinique, CTG et CTM, la Guadeloupe et La Réunion, départements-région d'outre-mer (DROM) et Mayotte, collectivité à statut départemental – et leur statut global dans les COM. La Guadeloupe et La Réunion sont deux régions-monodépartementales, mais même entre elles, il y a une différence puisque, en vertu de l'alinéa 5 de l'article 73, La Réunion ne peut être habilitée à fixer elle-même les règles applicables sur son territoire, contrairement aux autres collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.

Par exemple ? L'article 73 en Martinique... ?

La Martinique dispose en effet d'une organisation différenciée mais seulement de ses institutions locales. La CTM a remplacé le département et la région pour devenir une collectivité à statut

particulier en 2015. Elle reste toutefois régie par le principe d'identité législative, autrement dit, les règles nationales s'y appliquent sous réserve d'adaptation « aux caractéristiques et contraintes ». Elle peut être habilitée par la loi à modifier les lois et règlements en vigueur dans les matières où s'exercent sa compétence ou à fixer elle-même les règles dans un nombre limité de matières.

On y viendra par le détail, mais lorsqu'on prône une adaptation du droit, n'est-on pas dans un acte politique qui défait la cohésion nationale ?

Je dis non d'emblée. La première occasion de formaliser la manière dont je concevais la place des outre-mer dans l'ensemble républicain m'a été offerte par le Président du Sénat, Gérard Larcher en 2011, lorsqu'il m'a demandé une contribution à son ouvrage « *Le Gaullisme, Une solution pour demain* », parue sous le titre « *Des territoires ancrés dans la République et épanouis dans leur espace régional* ».

Je suis persuadé que le risque de délitement de la cohésion nationale ou d'atteinte à l'unité de la République du fait d'une plus grande décentralisation outre-mer est inexistant. Je suis bien conscient en disant cela que je parais préjuger du résultat du processus d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie. Je la place à part.

En 1982, le projet, plein de bon sens, d'assemblée unique dans les DOM avait été censuré par le

Conseil constitutionnel. Il a donné gain de cause aux auteurs de la saisine qui arguaient du fait que : « les dispositions de la loi comportent des innovations qui [allaient] au-delà des mesures d'adaptation prévues à l'article 73 de la Constitution ». Il s'agissait à l'époque d'instaurer une assemblée unique, simplement, pourrait-on dire. Résultat, en Guadeloupe, les deux assemblées se réunissent à moins d'un kilomètre l'une de l'autre.

Lorsqu'on aborde la différenciation outre-mer, rappeler le risque d'atteinte à l'indivisibilité ou l'unité de la République reste un réflexe même chez les plus indifférents au sort des outre-mer. Pourtant, depuis 1982, les outre-mer ont connu des évolutions institutionnelles et statutaires qui contredisent ce risque.

J'ai ensuite affiné cette approche à la faveur des actes d'un colloque organisé en 2015 au Palais du Luxembourg par la chaire Mutation de l'action publique et du droit public (MAPDP) de Science Po. Je proposais d'articuler la relation des collectivités ultramarines avec l'État autour du triptyque « unité/ différenciation/participation ». Le premier bloc est constitué des matières régaliennes et de celles relevant de la solidarité nationale, ces deux domaines me semblant pouvoir aller de pair au regard des valeurs républicaines. Le deuxième bloc est celui qui permet de doter la collectivité de compétences pour adapter son action à la réalité de

son territoire, tandis que le troisième bloc, permet de partager des compétences avec l'État. Cela peut permettre à l'État d'exercer un contrôle de l'exercice de certaines compétences notamment lorsque des libertés peuvent être en cause. Ce bloc doit surtout être celui au sein duquel l'État et les collectivités collaborent en vue du développement des capacités d'expertise de celles-ci. C'est le changement de paradigme que j'appelle de mes vœux.

Dans le rapport sur la différenciation outre-mer, j'ai cité François Lemaire lorsqu'il écrit dans un article paru en 2012 : « *reconnaissons qu'il y a une tentation à situer l'outre-mer à part dans la République. [...] Une marge que semblerait justifier l'éloignement géographique* ». Cela résume fort justement la problématique.

L'éloignement, l'histoire, les identités culturelles – je pense par exemple à la Guyane où vivent des peuples amérindiens, à l'ancestrale culture kanak, ou encore aux identités caribéennes – et culturelles, la diversité des patrimoines écologiques, justifient l'exigence de l'adaptation. On ne développe pas un territoire insulaire comme un espace continental car les leviers ne sont pas les mêmes !

Dès lors, les politiques publiques doivent être définies en conséquence. Notons aussi que la question du lien républicain se pose encore lorsqu'il s'agit des outre-mer ...

Or elle devrait être tranchée : les outre-mer c'est

la France, c'est la République et ils ne sont pas en option.

Cette différenciation territoriale peut-elle s'appliquer sur le territoire national ?

Vous voulez dire le territoire hexagonal. Paris, Lyon, Marseille disposent d'une organisation particulière. Sauf que s'agissant de ces collectivités personne ne se demande s'il existe un risque de rupture de l'unité nationale. La différence, c'est qu'elles ne sont pas éloignées géographiquement.

La décentralisation est un processus en constante évolution. Il n'est pas achevé. À chaque occasion, j'ai rappelé que les outre-mer sont le laboratoire institutionnel de la France qui peut y trouver des solutions innovantes. Cela dit, la différenciation ne peut être mise en œuvre dans les mêmes termes dans les outre-mer, ce sont l'éloignement et la diversité de leurs réalités – leurs caractéristiques et contraintes – qui justifient par exemple que l'on y envisage des cadres normatifs différents du cadre hexagonal.

Tout est dit. Cela justifie votre posture en matière de visibilité des outre-mer ?

Je précise que la différenciation est territoriale, il ne s'agit pas de différencier les Ultramarins en termes de communauté de vie nationale, car ils sont attachés au principe d'égalité, civique et sociale.

Cette dernière fait partie du pacte républicain.

La différenciation, c'est un processus de décentralisation, qui procède de l'idée que les institutions et le cadre normatif doivent être au service du développement des territoires. Pour cela ils doivent leur correspondre, quitte à se différencier du schéma national.

À vous entendre, il s'agit de faire les institutions encore mieux adhérer aux territoires ?

C'est cela. Lorsque la relation est librement déterminée, celle-ci est plus forte. À Saint-Barthélemy, l'État n'a jamais été aussi présent que depuis qu'elle est devenue collectivité. La relation est devenue plus claire et plus directe à tout point de vue. La collectivité reverse, par exemple, directement la CSG et la CRDS à l'État sur les transactions immobilières.

En regardant dans le rétroviseur, l'éloignement et la diversité ont « mis en tension » l'idée d'unité nationale et cette tension s'est résolue par l'uniformité.

La géographie et l'histoire se mélangent...

Nous avons une histoire commune. La géographie reste une réalité à prendre en compte, de même que l'environnement régional. On ne peut pas penser les politiques publiques et les normes qui s'appliquent à Paris, Quimper, Bordeaux ou Lille, de la même manière que pour Trois-Rivières,

Marigot, Case-Pilote, Saint-Laurent du Maroni, Mamoudzou, Saint-Pierre de La Réunion, etc. Je force le trait mais pour souligner combien l'adaptation est un impératif.

Les orientations se sont appliquées trop uniformément aux outre-mer, il est temps de changer de logique.

Ne craignez-vous pas une lecture, je dirai séparatiste, en forçant le trait, de votre conception de la différenciation ?

Il est vrai que l'on marche sur des œufs lorsqu'on parle de distinction des outre-mer. Nous aurons l'occasion de revenir sur la problématique des normes mais, d'une manière générale, la nécessité de mieux prendre en compte les outre-mer, de contextualiser les décisions, le droit et les normes est un des leitmotifs forts de la délégation.

On peut être autonomiste et Français. La différenciation n'est en aucun cas l'antichambre de l'indépendance, mais plutôt celle du développement.

Une forme de disruption pour mieux adhérer ?

En effet et à un double niveau. Il s'agit que les politiques décidées au niveau national « adhèrent » mieux au territoire et que les institutions territoriales collent également davantage à leurs réalités. Et puis, je pense surtout que l'attachement des populations ultramarines à la France est réel, et

c'est pourquoi, l'impression de ne pas être toujours considérées est source de frustration. Je ne fais injure à personne en disant que l'on parle peu des outre-mer au plan national, il n'y a qu'à regarder les chaînes de télévision. La mission d'information de 2009 sur la situation des DOM, conduite par Serge Larcher, sénateur de la Martinique et Eric Doligé, sénateur du Loiret, déplorait l'insuffisante prise en compte des spécificités des outre-mer et le faible intérêt pour ces territoires. Or on peut difficilement soupçonner une instance sénatoriale de dessein séparatiste. La situation a positivement évolué durant la dernière décennie, mais on n'y est pas encore vraiment...

J'ai aussi un problème avec la notion d'adaptation, telle que prévue pour les départements. Lorsque la norme au sens large n'est pas initialement pensée spécifiquement pour l'objet auquel elle s'applique, en l'adaptant, elle ne devient pas nécessairement juste. Si vous adaptez l'autorisation d'usage d'un produit phytosanitaire qui n'a pas été prévu pour la culture agricole auquel vous l'appliquez en augmentant simplement les doses tolérées, vous obtiendrez une norme adaptée, mais ni appropriée ni efficace. Qui plus est, elle pèsera sur l'économie par son coût.

Ensuite, très tôt après mon arrivée au Sénat, j'ai observé que l'adaptation signifiait souvent une application différée dans le temps, parce que les

LES OUTRE-MER AU COEUR

textes renvoyaient presque systématiquement au Gouvernement le soin d'adapter les dispositions outre-mer par ordonnances. Cela me faisait dire que nous, parlementaires élus outre-mer, votons les lois de la République sauf dans la manière où elles s'appliquent plus particulièrement à nos territoires.

Après la loi d'actualisation de 2015, j'ai alors plaidé régulièrement pour une loi d'actualisation du droit outre-mer annuelle. Elle aurait le mérite de consacrer aux outre-mer un temps régulier dans les travaux parlementaires en plus, comme son intitulé l'indique, d'actualiser leurs besoins législatifs. C'est une loi d'actualisation du droit outre-mer qui a permis la création de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Barthélemy ; nous n'avions pas de présence physique de la sécurité sociale depuis plusieurs années. C'est cela aussi la pluralité ultramarine.

Lorsqu'il est midi à Paris, il est 5 ou 6 heures du matin à Pointe-à-Pitre ou à Fort-de-France...

Et il est minuit à Papeete et 14 heures à Saint-Denis de La Réunion ou 13 heures à Dzaoudzi à Mayotte. C'est cela la France. La France-monde. Ce tour d'horizon horaire symbolise la diversité des réalités géographique et donc de vies dans les outre-mer. Cela m'amène à dire que si je comprends la logique binaire qui a présidé à la distinction DOM/TOM,

article 73/article 74 de la Constitution, je crois aujourd'hui que la réalité est plus complexe. Il faut clarifier la répartition des compétences mais on peut aussi concevoir de faire ensemble. C'est ce que j'appelle l'État accompagnateur.

Le président Fritch, en Polynésie française, se satisfait de la qualité de sa relation avec l'État et pourtant il dispose du statut d'autonomie le plus avancé. Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Thierry Santa, est sur la même ligne. Je précise que je ne considère pas que l'organisation de ces deux territoires soit l'horizon naturel des outre-mer, en particulier à destination des collectivités de l'article 73. Je sais en revanche que le président de la collectivité de Saint-Barthélemy souhaite que son statut se rapproche davantage de celui de la Polynésie, mais à chacun sa trajectoire. Décentraliser la décision est aussi l'expression d'une marque de confiance. Parmi les nombreux clichés, les outre-mer sont vues ...

À partir de Paris ?

Oui, sauf que la confiance et le lien lorsqu'elles impliquent deux parties doivent être bidirectionnels.

Pierre Alier, le compagnon de route politique d'Aimé Césaire a eu ce mot célèbre qui abonde dans votre sens : « les meilleurs spécialistes de la Martinique,

ce sont les Martiniquais ». Avez-vous eu du mal à imposer la notion de différenciation territoriale? On voit difficilement comment il peut être autrement qu'une prise en compte, un traitement différencié. Cela ne relève-t-il pas du bon sens? On a vu par exemple, des absurdités au moment où on est passé à l'heure d'été. Le changement d'heure avait été envisagé pour la Guadeloupe. Autant cela a du sens dans l'Hexagone mais aucun dans les DFA parce que les journées sont rythmées différemment. Nous avons là une illustration de l'adaptabilité.

C'est une illustration caricaturale d'une vision centralisée des outre-mer. Fort heureusement l'idée du changement d'heure n'a pas prospéré mais d'autres absurdités ont pu voir le jour.

Un autre exemple, moins extrême, celui du laboratoire de biologie de Saint-Barthélemy. Nous avions la possibilité de maintenir un laboratoire privé en mesure de réaliser plus de 95% des analyses sur place. Nous avons discuté durant des mois avec l'ARS, mais comme la loi sur la biologie incite au regroupement des structures, dans cette logique, l'agence de santé de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a choisi de favoriser la reprise par un groupe, comme partout dans l'Hexagone.

Résultat, nous avons reculé de trente ans et sommes revenus au temps où les tubes sanguins partaient en Guadeloupe par avion. Le centralisme est une culture...

Je souscris tout à fait au propos de Pierre Alier ! Saint-Barthélemy est un territoire dont le statut est né localement. Nous avons développé notre projet en faisant en sorte que la commune se substitue au département ou à la région chaque fois que cela était nécessaire. La commune s'est ainsi, par convention, substituée au département pour la gestion du port de Gustavia, pour la construction du collège et l'entretien des routes. Nous avons commencé par gérer la commune comme une collectivité en mettant à profit l'établissement de conventions, ce qui a construit notre capacité à conduire les affaires locales de manière autonome, le principe étant que ce qui n'est pas interdit est autorisé. Autrement dit, nous ne nous sommes pas cantonnés à ce qui était prescrit mais avons fait ce qu'il était possible de faire en usant de toutes les ressources à cet effet.

C'est un projet qui s'est construit en marchant. Ce qui a été possible à Saint-Barthélemy est-il reproductible ailleurs? Des conditions particulières n'expliquent-elles pas cette évolution?

Ce n'est pas un modèle exportable « en l'état ». Pour autant, comme avec toute expérience, nous en dégageons une sorte de substance ou un état d'esprit, disons... En tant que président de la délégation, j'ai toujours respecté le choix de chaque territoire en veillant à surtout ne pas donner l'impression

que je faisais la leçon aux autres. Je suis persuadé que chaque territoire porte en lui la capacité à dessiner et à mettre en œuvre son propre projet.

Tout cela paraît consensuel à première vue. Avez-vous rencontré des oppositions ?

Les mentalités évoluent. Dans les « quatre vieilles », la peur du « largage » comme on disait, a longtemps été l'ombre planant au-dessus de tout débat sur une évolution institutionnelle, a fortiori statutaire. Soixante-dix ans après la départementalisation, l'expérience de l'uniformité institutionnelle avec les lois de décentralisation de 1982, on s'aperçoit que l'identité législative a été protectrice mais n'a pas garanti un réel développement. Pour preuve, l'adoption de la loi relative à l'égalité réelle outre-mer – le titre parle de lui-même – en 2017.

Malgré cette intention, certains indicateurs de développement ne s'améliorent pas. Je pense notamment à l'illettrisme.

Le discours de Madiana dessinant le principe de statuts « sur-mesure », affirmant que chaque territoire pouvait avoir sa propre trajectoire a été fondateur. La création du congrès des élus départementaux et régionaux, espace dévolu au débat institutionnel et statutaire par la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000, a constitué la première étape vers la concrétisation de la possibilité d'évolution institutionnelle ou statutaire.

LES OUTRE-MER AU COEUR

Puis, la révision constitutionnelle de 2003 a défini les modalités du choix, confié aux électeurs.

La gestion de la crise sanitaire née de la pandémie de covid-19, a été marquée par une centralisation des décisions déplorée par l'ensemble des collectivités. Les territoires non-ultramarins ont déploré une application uniforme du confinement et des mesures d'interdiction qui ne tenaient compte ni de la réalité de la circulation du virus, ni de la manière de vivre. On l'a vu avec l'incompréhension suscitée par les fermetures de plages, avant l'instauration de la baignade dynamique.

La centralisation semble avoir été ressentie plus ardemment dans les outre-mer tant l'éloignement géographique a accentué l'impression de déconnexion de certaines décisions.

Je crois qu'aujourd'hui, les élus ultramarins sont très majoritairement acquis à l'idée de la différenciation en vue d'une meilleure maîtrise de leur territoire et partant de son développement. J'ai rencontré quelques résistances, peu nombreuses. La Réunion est très attachée à sa composante départementale. Mais tous les élus ultramarins cherchent à sortir des difficultés et se rendent compte que la réponse est sans doute davantage locale.

Où placer le curseur de la différenciation, c'est la question qui se pose aussi bien du côté des outre-mer que de l'État qui semble se convertir doucement à la différenciation. Je me souviens d'un

conseiller du Président de la République, Emmanuel Macron, me disant que je ne pouvais pas être « plus différencialiste que le Président ». Je m'en réjouis sincèrement !

Un aspect important est celui de la mécanique de la différenciation territoriale, c'est-à-dire les transferts de compétences. On parle de responsabilités.

Lorsque l'on parle de transferts de compétences, il faut distinguer les compétences d'exécution et les transferts de compétences assortis de la possibilité d'édicter les règles applicables sur un territoire, soit en adaptant des règles nationales, soit en créant des règles spécifiques. Un exemple : la vignette automobile existe à Saint-Barthélemy alors qu'elle a été supprimée partout ailleurs. Il peut s'agir de réglementer des situations qui n'existent pas dans le droit commun. En pratique, je soulignerai deux aspects issus de l'expérience de Saint-Barthélemy. D'abord, le droit local s'inspire largement du droit national mais la compétence normative permet de l'ajuster à la dimension du territoire. La collectivité de Saint-Martin, pour l'imposition des revenus, a choisi de conserver la structure de la fiscalité nationale en augmentant le plafond de l'abattement sur l'impôt sur le revenu. Saint-Barthélemy a abrogé le code général des impôts pour créer son code des contributions qui ne prévoit aucune imposition directe, en dehors de la taxe sur la plus-value.

Ensuite, si une collectivité ne modifie pas la règle en vigueur ou ne la remplace pas par une nouvelle, la règle en vigueur continue de s'appliquer. Transférer une compétence, est aussi une manière de « figer » le droit et en quelque sorte, d'échapper à l'inflation normative qui, il faut bien le dire, est réellement une manie française.

L'absence de prise en compte suffisante des réalités ultramarines est facteur d'inadaptation, de ralentissement, lorsqu'il n'est pas contre-productif. Les auditions avec les exécutifs et présidents des assemblées territoriales contiennent plusieurs exemples. Le pouvoir d'édicter les règles est, certes, une responsabilité. Le premier enjeu c'est l'identification des domaines qui constituent des leviers du développement.

Dès qu'on touche aux transferts de compétences, on aborde un point extrêmement sensible. Ils sont parfois perçus comme une sorte « d'émiettage ».

Il faut garder en tête les objectifs de développement et d'épanouissement, qui ne peuvent être atteints de manière identique, les moyens d'action différent d'une collectivité à une autre. La compétence doit être, selon le principe de subsidiarité, confiée à l'échelon le mieux placé pour l'exercer.

En Guyane, où la collectivité est en train de définir son projet de différenciation, les transferts de compétences appropriés à sa situation,

peuvent être ceux qui lui offriront la faculté de réglementer l'exploitation des sous-sols pour autoriser les forages, de partager la compétence éducation, ou encore de définir les règles en matière de fiscalité économique. Pour la Martinique, cela peut être l'énergie, l'environnement, l'urbanisme et le logement. En Guadeloupe, des domaines tels que le sport ou encore la culture peuvent venir compléter la liste. Et à La Réunion, il peut s'agir d'une simplification des procédures, du transfert de compétences en matière d'aménagement du territoire, sans rien changer au cadre institutionnel ni au régime législatif.

Certaines matières, comme la santé, les règles sanitaires ou l'aviation civile demandent une ingénierie qui représente un coût lourd à assumer pour de petits territoires et des compétences d'une grande technicité. Ce ne sont pas ces domaines qui me semblent devoir faire l'objet de transferts mais ceux qui assurent la maîtrise de l'environnement écologique, économique, fiscal et urbanistique. De plus, un statut évolue avec la pratique, des compétences peuvent venir le compléter ou inversement être rétrocédées. Une matière peut par ailleurs être transférée partiellement ou pour s'appliquer à une situation ciblée. La collectivité de Saint-Barthélemy est ainsi compétente depuis 2015 en matière de location de véhicules terrestres à moteur : il s'agit d'une infime partie du domaine du commerce.

N'y a-t-il pas aussi des sujets sémantiques à régler? On a par exemple longtemps dit que des aides étaient apportées aux outre-mer là où elles étaient qualifiées de subventions dans l'Hexagone.

Tout à fait. Cela s'inscrit dans la continuité de l'image de « danseuses de la République » qui colle aux outre-mer. Une révolution sémantique s'impose aussi pour débarrasser certains termes de leur charge historique paralysante ou dévalorisante. Le terme « autonomie » par exemple, a une connotation péjorative dans les départements. Il est associé au largage, à l'abandon, c'est « débrouillez-vous seuls ».

L'État a aussi sa révolution à faire. Il doit prendre conscience que réellement « Les outre-mer sont une chance pour la France » ou encore que vraiment « C'est grâce aux outre-mer que la France est le deuxième espace maritime au monde ».

C'est une tarte à la crème? Mais cela fait plaisir...

Je crois que faire plaisir ne suffit plus. La France doit davantage avoir conscience de ce qu'elle est, c'est-à-dire un « pays-monde ». Elle pourra alors voir ses outre-mer comme un atout et cesser de les envisager comme une charge. L'État devrait faire de ses outre-mer des bases avancées dans toutes les zones où ils sont présents. Toujours dans l'ouvrage de Gérard Larcher, je considérais aussi que, pour que la France soit plus forte, elle devrait envisager

les outre-mer dans leur espace régional et ne pas gommer artificiellement l'espace qui les entoure pour les tourner essentiellement vers l'Europe.

J'estimais aussi que l'État devait exercer les compétences régaliennes et en tout ou partie celles du bloc de solidarité, valeur constitutive de la République, et laisser les collectivités choisir les compétences qu'elles souhaitent exercer. L'expérience de la présidence de la délégation m'a montré que la réalité est plus nuancée, sans pour autant contredire cette idée. Le président Bruno Magras plaide à cet égard pour une révision de la Constitution qui permettrait de déterminer librement leurs compétences et le calendrier du transfert, idéalement sans que l'État n'ait à se prononcer en opportunité, toute demande étant *a priori* acquise dès lors qu'elle recueille le consentement de la population.

Je trouve intéressant que ces propos soient tenus par un homme de droite et on ne peut pas vous soupçonner de séparatisme. Votre vision est pragmatique.

Une autre phrase, du général de Gaulle m'a accompagné : « *Le génie du siècle, qui change notre pays, change aussi les conditions de son action outre-mer. Il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités.* ». Elle est tellement d'actualité.

Vous voulez dire, à condition de considérer les outre-mer comme parties prenantes de leur rayonnement ?

LES OUTRE-MER AU COEUR

Lors de son audition en vue du rapport sur la différenciation, le président Claude Lise observait que les outre-mer sont définis par rapport à leurs contraintes mais que parfois, être notamment une île pouvait aussi être un atout, comme d'autres caractéristiques. Il a évidemment raison. Tout dépend du point de vue d'où l'on se place.

D'ailleurs, pour revenir sur un aspect sémantique, je pense que l'utilisation du terme « outre-mer français » permettrait de concilier pluralité et appartenance à la nation. Cela peut être, d'un côté, vecteur de reconsolidation d'une cohésion qui semble s'effriter. Ce qui se manifeste avec le rejet des symboles d'une part de l'histoire, certes douloureuse, mais commune. Je suis inquiet de voir des statues déboulonnées. De l'autre, cela pourra amener à prendre davantage conscience de « l'utramarinité » française, comme la marque du pluriel a fait écho à la diversité des outre-mer.

Le terme métropole n'est-il pas vieillot ?

Bien sûr. L'usage a consacré le terme Hexagone.

Enfin, à vous entendre, la différenciation est la recherche de l'efficacité opératoire. On constate après soixante-dix ans de départementalisation que les modèles de développement qui arrivent de Bruxelles également ne sont pas toujours adaptés. Il faut donc une gouvernance de proximité. Les « technocraties »

LES OUTRE-MER AU COEUR

peuvent décider pour les outre-mer mais sans être tenues d'en connaître la réalité. Or la connaissance du terrain permet de mieux cibler les actions. Je retiens de cet échange que la différenciation territoriale est une notion qui devrait obtenir l'adhésion de tous.

Ce n'est pas la panacée, mais elle devrait être la clé de voûte des relations outre-mer/État puisqu'au fond elle met en œuvre le principe de subsidiarité. Il faut arriver au développement des outre-mer ! Je reste néanmoins lucide, ces territoires par leur taille sont plus contraignants à développer que d'autres, ne serait-ce que par l'impossibilité de faire des économies d'échelles. Mais c'est justement pour cette raison qu'il ne faut plus tarder. Prenez une intervention parlementaire prononcée il y a vingt ou trente ans, actualisez les chiffres et les acronymes et personne n'y verra que du feu.

Ou alors, c'est qu'il y aurait une impossibilité structurelle à les développer... Répondre aux difficultés par la différenciation, c'est considérer les territoires avec leurs disparités et la diversité des besoins qui en découlent.

Pour vous c'est donc un sujet qu'il faut voir sans arrière-pensée? Pour être efficace, soyons proches du problème et les assemblées locales et les opérateurs locaux sont ceux qui doivent gérer le problème en relation sincère avec le pouvoir central. Que l'État « envisage » ses outre-mer?

C'est bien cela. Et je pense que c'est une question qui doit être appréhendée de manière dépassionnée. En 2009, le rapporteur de la mission d'information outre-mer du Sénat, préconisait une formation systématique des fonctionnaires avant leur affectation sur les réalités juridiques et territoriales des territoires. Je suis convaincu qu'il faut inculquer la culture des outre-mer à la haute fonction publique parce que du fait de la verticalité, elle se diffusera par le haut au sein de l'administration.

C'est en ce sens que j'ai porté un amendement devenu l'article 51 de la loi égalité réelle du 28 février 2017, qui encourage la création d'une chaire d'excellence sur les outre-mer. Non seulement, elle doit concourir à la formation sur les outre-mer mais, avec l'exigence de l'excellence.

Le taux de couverture des importations par rapport aux exportations de la Guadeloupe est de moins de 10%. Comment analysez-vous cette situation vue de Saint-Barthélemy qui est intégralement dépendante aux importations? Vous avez réussi à créer un écosystème.

À la différence de la plupart des autres territoires, Saint-Barthélemy ne produit pas d'agriculture vivrière, un peu de pêche, c'est tout. La Guadeloupe et la Martinique se dirigent de plus en plus vers une agriculture autosuffisante. Le rapport de la délégation sur l'urgence économique à la suite de la crise

sanitaire, montre des perspectives encourageantes, en dépit des taux de dépendance encore très importants, vous avez raison. La Guyane et Mayotte sont par exemple quasiment autosuffisantes en fruits et légumes, La Réunion à 70%, la Guadeloupe et la Martinique le sont à moins de 50%. La Réunion est aussi autonome à 100% en volaille. Il y a donc une prise de conscience et une mobilisation pour structurer des économies de manière circulaire. Les rapporteurs recommandent de supprimer les marchés de dégagement – c'est la vente à perte dans les outre-mer des produits non consommés dans l'Hexagone – pour favoriser cette structuration. Le colloque organisé par la délégation en 2018, « *Révéler l'ancrage des économies ultramarines : Outils et bonnes pratiques* » a mis en lumière une production agricole dynamique. Il y a donc des raisons d'être confiants dans les potentialités territoriales.

En matière agricole, l'enjeu normatif est aussi très important. La délégation avait alerté sur ce point avec son rapport : « *Agriculture outre-mer : Pas d'avenir sans acclimatation du cadre normatif* ». Dans les outre-mer, aux multiples contraintes dues à l'étroitesse des territoires ou encore aux risques naturels, viennent s'ajouter le poids des normes trop complexes, leur inadaptation ou parfois leur inexistence qui grèvent le développement de certaines filières agricoles.

Quant à Saint-Barthélemy, son écosystème vient

de l'adaptation de son cadre normatif à sa réalité. C'est une terre d'importation, ce qui fait du droit de quai une ressource fiscale appropriée.

Avez-vous l'impression que l'action que vous avez menée a permis de mieux considérer les outre-mer. En tant que journaliste, en tant que rédacteur en chef d'une télévision nationale, quand j'ai eu à traiter des outre-mer, j'ai touché du doigt un désintérêt qui est réel.

Il y a encore beaucoup à faire pour insuffler une véritable culture des outre-mer que la France n'a pas, même si cela progresse.

Au-delà évidemment de ma personne, les travaux approfondis de la délégation ont permis une meilleure connaissance des outre-mer au sein du Sénat, c'est indéniable.

En dehors, la vocation interministérielle du ministère des outre-mer doit être confortée, pour décroiser. Dans les autres ministères, on a le sentiment que beaucoup se déchargent sur la Direction générale des outre-mer (DGOM) sans que les moyens budgétaires et humains correspondants ne lui soit alloués pour autant.

Nous avons entamé cette séquence sur la différenciation qui nous a conduit à aborder de multiples sujets. Est-ce à dire que tout part de la différenciation?
Compte tenu de la place des politiques publiques

en France, qui plus est en outre-mer où elles ciblent aussi la compensation des retards et handicaps, le cadre normatif de l'action est le point de départ de leur efficience.

Or le traitement indifférencié des outre-mer a abouti à une forme d'indifférence. Deux chiffres symboliques. Dans le cadre de l'étude de la délégation sur l'agriculture, les rapporteurs, Éric Doligé, Jacques Gillot et Catherine Procaccia, ont mis en évidence que, je les cite : « *Seuls 29 % des usages phytosanitaires sur cultures tropicales dans les DOM sont couverts, alors que la moyenne nationale est d'environ 80 %* ». Voilà où se situe l'enjeu de l'acclimatation du cadre normatif. Il ne s'agit pas d'inflation, mais de produire une norme non seulement adaptée mais qui couvre tous les besoins. Au moment de ces travaux, il n'existait pas de réponse phytosanitaire homologuée contre les fourmis manioc, dont on connaît le potentiel dévastateur sur les cultures. Dans ce cas, l'absence d'adaptation de fait par le vide normatif a des effets tout aussi néfastes qu'une norme inadaptée.

Ce sont des illustrations emblématiques mais que l'on pourrait multiplier au niveau national comme européen.

Beaucoup pensent sincèrement que les outre-mer sont une chance pour la France mais sans que cela se traduise concrètement faute de culture des outre-mer. L'ancienne ministre des outre-mer,

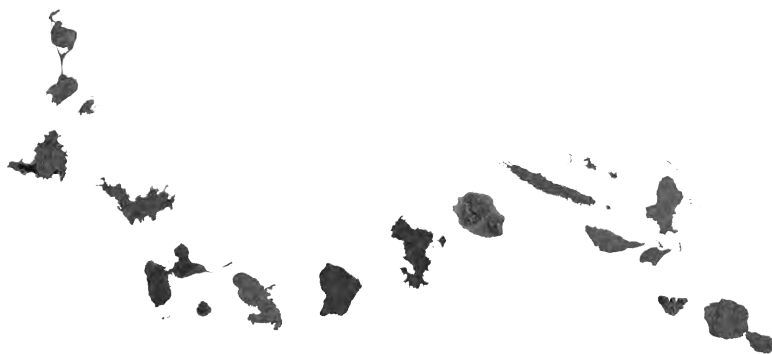
LES OUTRE-MER AU COEUR

Annick Girardin, d'ailleurs, avait théorisé le « réflexe outre-mer ». Dans une discussion générale de la mission outre-mer, je lui avais fait remarquer que le réflexe est une réponse involontaire à un stimulus extérieur. Donc sans stimulus, pas de réflexe. Je préfère la notion de culture des outre-mer.

J'avais formulé et longtemps prôné le concept de « journalisme de solution ». À vous entendre, c'est une notion qui peut s'étendre aux outre-mer? Ce pourrait être la conclusion de cette séquence?

Exactement et je suis heureux de clore cette thématique sur cette idée. Les outre-mer doivent être pensés comme des terres de solutions innovantes et plus par le biais de leurs difficultés. J'ai l'espoir qu'on y parviendra.

M. le président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer



Les outre-mer français, ce sont onze
singularités à prendre en compte par
la Délégation sénatoriale aux outre-mer

« Lorsque j'ai pris l'avion pour Paris en septembre 2008 après ma première élection, si l'on m'avait dit que je deviendrais président d'une délégation, je ne l'aurais pas cru ! » Michel Magras dit.

Il n'est pas innocent de noter que le sénateur de Saint-Barth, une collectivité à peine portée sur les fonts baptismaux, a été appelé à donner le La de l'action de la Délégation sénatoriale aux outre-mer. Onze « pays » et chacun avec un statut à sa mesure... ou presque ! Excellent terrain de jeu pour donner toute sa dimension au principe de la différenciation territoriale qui est le credo de Michel Magras.

Michel Reinette - À vous écouter, votre grand-œuvre serait d'avoir « imposé » la notion de différenciation territoriale comme une évidence pour les outre-mer et d'avoir fédéré réellement au sein de la délégation « les outre-mer ». Les « outre-mer », une fiction pour certains !

Michel Magras - Je comprends que par fiction vous entendez une réalité plurielle rassemblée sous une terminologie, commençons par là. Au Sénat, Catherine Conconne, s'emploie à toujours préciser la « dite » outre-mer. Non, il n'existe pas d'ultramarinité. C'est ce qui explique que tous les territoires ne se connaissent pas.

Une autre proposition, toujours dans cette thématique terminologique, consiste à réunir les terri-

toires au sein de la catégorie dite des « pays d'outre-mer », les pays « français » d'outre-mer, j'entends. Le mot « pays » est de plus en plus utilisé, y compris dans l'hémicycle, par mes collègues ultramarins. Parallèlement, j'entends aussi régulièrement le mot « peuple » et cela révèle quelque chose qu'il ne faut pas ignorer.

Je pense donc que le terme « pays » va favoriser une forme d'appropriation des statuts, qui me semble être la demande implicite des évolutions terminologiques que j'évoque. Ce point était à l'ordre du jour de la table ronde organisée autour de juristes en vue du rapport « *Différenciation territoriale outre-mer : Quel cadre pour le sur-mesure ?* ». L'adhésion des collègues présents a été unanime. De la part de ma collègue Nassimah Dindar, lorsqu'on sait l'attachement de La Réunion à sa dimension départementale, je dois dire que j'ai été agréablement surpris.

Pour ce qui est du caractère fédérateur des travaux de la délégation, oui sans hésiter. Tous les rapports ont traité de l'ensemble des territoires et ont été adoptés à l'unanimité.

J'ai été mu par la volonté de contribuer à la définition des solutions pour les outre-mer durant ces années de présidence. Si la différenciation me tient tant à cœur, c'est parce que je pense qu'elle peut apporter un levier de dénouement de la situation de « mal-développement » ou de « faux-développement » des DOM surtout, dont il est urgent et plus

que temps de sortir. Je ne peux pas me résigner à l'idée qu'on a tout essayé.

En réécrivant le cadre constitutionnel, il s'agit de tirer les conséquences des difficultés ou blocages recensés dans la relation avec l'État depuis la révision de 2003 et de garantir constitutionnellement les règles qui régiront les compétences de l'État et des collectivités ultramarines.

En quelques mots, quel serait ce cadre ?

Comme nous l'avons vu, la distinction binaire entre les collectivités n'a plus vraiment lieu d'être. Elle doit s'effacer au profit du principe de subsidiarité qui consiste à confier la compétence à l'échelon le mieux placé pour l'exercer.

Comme il n'est pas question de revenir sur le « verrou démocratique », selon lequel aucun changement de statut ou d'organisation n'est possible sans le consentement des populations, je précise que ce processus ne pourrait s'opérer qu'avec l'accord des populations. Dans la Constitution actuelle, le basculement d'une organisation institutionnelle à une autre, d'un statut à un autre, reste trop abstrait pour les populations. Leur consentement étant nécessaire, elles doivent être consultées sur les attributs concrets de la collectivité et plus seulement sur un principe. Par exemple, en consultant sur les compétences transférées, le cas échéant. L'abstraction du changement nourrit en effet les peurs des

populations, qui peuvent être exacerbées à des fins politiques.

L'écriture de ce cadre constitutionnel rénové m'a été proposée à ma demande par Stéphane Diémert et annexée au rapport sur la différenciation. Il est un juriste et praticien émérite du droit des outre-mer, en particulier constitutionnel et statutaire. Il est le rédacteur du statut de Saint-Barthélemy. Je rends donc à César ce qui lui appartient.

La rédaction élaborée par Stéphane Diémert est le point d'équilibre entre trois contributions. La première est celle de Didier Maus, ancien conseiller d'État, président émérite de l'association française de droit constitutionnel, qui supprime la dichotomie en 73/74 en renvoyant à la loi organique pour établir l'organisation et le régime juridique de chaque collectivité. La deuxième contribution est la proposition avant-gardiste de statut-cadre annexés à la Constitution portée par Stéphane Diémert lui-même. Enfin, la troisième, est la rédaction que j'avais élaborée, présidée par l'idée de suppression de la dichotomie 73/74 également. La rédaction finale est remarquable de précision.

À la suite du rapport du groupe de travail du Sénat sur la décentralisation, « *50 propositions du Sénat pour le plein exercice des libertés locales* », une proposition de loi constitutionnelle a été déposée par les rapporteurs Philippe Bas et Jean-Marie Bockel qui proposait une autre réécriture des

articles 73 et 74. J'ai symboliquement choisi de ne pas la cosigner. Il y avait plusieurs propositions en présence, et j'ai pensé que, sachant que je ne me représentais pas aux prochaines élections sénatoriales, mon rôle de président de délégation n'était pas de prendre position ès qualité pour telle ou telle rédaction des articles 73 et 74. Je suis bien conscient que cette posture m'empêche formellement de m'associer aux autres dispositions du texte. Pour autant, dans ces pages, je retrouve une liberté de parole et, vous l'aurez compris, j'adhère sans réserve à la « rédaction Diémert ».

Est-on réellement en chemin vers ce nouveau cadre ?

Les entretiens que j'ai personnellement menés avec les exécutifs et les présidents d'assemblées territoriales pour la réalisation du rapport sur la différenciation me laissent optimiste. Cela fait des années que l'on fonctionne sur un logiciel qui manifestement ne génère pas une situation satisfaisante. Il faut l'améliorer.

Je ne saurais toutefois vous dire quel Président de la République acceptera de le mettre en œuvre.

Je persiste donc dans le même questionnement : ces différences statutaires confortent un peu l'impression de fiction de l'outre-mer, non ?

Je persiste dans ma réponse : l'outre-mer au singulier en est une. Cela étant, les collectivités

gagneraient à davantage mutualiser leurs expériences et leurs questions juridiques par exemple. C'est un autre point soulevé à l'occasion de l'échange avec les juristes. Pourquoi ne pas s'inspirer de l'OCTA (Overseas countries and territories association) l'association des PTOM ?

Maintenant Michel Magras, expliquez-moi comment le sénateur de Saint-Barthélemy, qui débarque presque tout frais au Palais du Luxembourg peut arriver à la tête de la Délégation sénatoriale aux outre-mer ?

La délégation n'existait pas lorsque j'ai été élu en 2008. À la suite du mouvement de 2009 contre la « *pwofitasyon* » en Guadeloupe, le Président du Sénat, Gérard Larcher, a voulu la création d'une mission d'information commune à plusieurs commissions permanentes en vue de dresser un état des lieux de la situation des DOM et de formuler des propositions. C'est cette mission qui a préfiguré la délégation, mais que le président Larcher n'a pas pu installer lui-même puisque la droite a perdu la majorité au Sénat en 2011. C'est donc son successeur, le président Jean-Pierre Bel qui l'a formellement créée, Serge Larcher, sénateur de la Martinique, devenant ainsi son premier président.

Donc acte de naissance seulement en 2011 ! Difficile d'imaginer qu'une telle délégation n'existait pas avant... L'intergroupe parlementaire des outre-mer a

préexisté aux délégations aux outre-mer de l'Assemblée nationale et du Sénat. Mais à leur différence, il s'agit d'une association qui rassemble les représentants des outre-mer au sein des trois assemblées nationales – parlementaires et Conseil Économique Social et Environnemental (CESE). Les délégations parlementaires aux outre-mer sont prévues par la loi. Elles sont en outre composées à parité d'Ultramarins et de non-Ultramarins.

Après que la majorité sénatoriale est revenue à la droite en 2014, le président Gérard Larcher m'a alors proposé la présidence de la délégation en ne me laissant pas vraiment le choix ! Les sénateurs ultramarins de gauche étant majoritaires, je dois à la vérité de dire qu'il a tout même fallu que le Secrétariat général de la présidence du Sénat éclaire la doctrine applicable à la présidence de la délégation : fallait-il que le président soit l'émanation de la majorité des sénateurs ultramarins ou de la délégation dans son ensemble ? Il s'est avéré que les règles de proportionnalité de chacune des instances du Sénat s'appliquaient dans les mêmes termes. Et c'est comme cela que j'en suis devenu président.

Honnêtement, lorsque j'ai pris l'avion pour Paris en septembre 2008, si l'on m'avait dit que deviendrais président d'une délégation, je ne l'aurais pas cru ! J'ai exercé cette fonction consciencieusement et avec passion.

LES OUTRE-MER AU COEUR

Autre interrogation qui semble de pur bon sens : pourquoi n'existe-t-il pas de groupes parlementaires outre-mer ?

Le projet a régulièrement été envisagé après les renouvellements du Sénat ou de l'Assemblée nationale. Je n'y ai jamais été favorable. Surtout, la question est désormais tranchée : un tel groupe politique serait anticonstitutionnel, un groupe parlementaire ne pouvant se former sur des critères territoriaux ou d'appartenance communautaire. Et puis, si cette démarche avait prospéré, elle se serait heurtée à de nombreuses questions pratiques tenant à la diversité des outre-mer. Comment aurait-on déterminé ne serait-ce que les attributions de temps de parole sans mettre en avant un territoire plus qu'un autre ?

Être sénateur de Saint-Barthélemy a-t-il été un avantage ou alors – pourquoi pas – un inconvénient pour présider la délégation aux outre-mer ?

Je crois profondément que cela a été un avantage. La vie politique de Saint-Barthélemy est d'abord très stable et totalement indépendante des considérations de politique nationale. J'avais aussi pris l'habitude de travailler à distance avec la collectivité, ce qui m'a permis d'être disponible pour la délégation. J'ai d'ailleurs demandé à ne plus percevoir mes indemnités de conseiller territorial du fait de mes absences au conseil exécutif, dont j'ai

été membre jusqu'en 2017. Ayant renoncé à tout mandat local à partir de cette année, j'ai donc été encore plus disponible. Il m'arrivait de rester à Paris durant plus de deux mois sans revenir chez moi.

En somme, ce contexte propre à Saint-Barthélemy m'a offert liberté et indépendance. La délégation doit s'appréhender avec un sens de l'intérêt collectif car la présider n'est pas un exercice de synthèse mais consiste à prendre en compte des individualités territoriales. Je me suis aussi toujours refusé à me prononcer sur les décisions locales de tout autre territoire que Saint-Barthélemy.

Pour autant, en séance, j'ai toujours voté les amendements en fonction de l'intérêt des outre-mer et parfois en faisant adopter des amendements de mes collègues ultramarins de gauche contre mon groupe politique. J'ai même fait intervenir le président Bruno Retailleau, à l'occasion du projet de loi de financement de la sécurité sociale de 2018, pour faire voter des amendements présentés par mes collègues de gauche contre l'avis de la commission, donc de la majorité. Je lui suis du reste reconnaissant de m'avoir suivi.

Ensuite, je pense que le statut et le contexte local de Saint-Barthélemy préservent de la tentation de faire prévaloir ses intérêts. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle n'a jamais été concernée par les travaux de la délégation. L'étude sur les risques naturels majeurs a été décidée après le passage du

cyclone Irma ; elle a couvert l'ensemble des risques naturels et des collectivités.

La présidence de la délégation a incontestablement accru la visibilité de Saint-Barthélemy et sans doute fait un peu reculer les clichés sur l'île.

Tout ceci explicité, il n'est pas trop tard pour poser la question de la vocation de la délégation.

Elle est chargée « d'informer le Sénat sur l'état de la situation des collectivités visées à l'article 72-3 de la Constitution et sur toute question relative aux outre-mer. », autrement dit, elle assure la visibilité des outre-mer. Pour reprendre une expression que je vous sais chère, la délégation fait en sorte que les outre-mer soient « envisagés ». C'est poétique et juste.

Sa composition permet aussi de répondre à l'idée de faire venir jusqu'aux outre-mer, si je puis dire, les sénateurs non ultramarins. En tout état de cause, il aurait été inenvisageable de créer une structure uniquement réservée aux Ultramarins au sein du Sénat. De ce point de vue, la délégation se veut inclusive dans les deux sens en permettant des « regards croisés » entre Ultramarins et Hexagonaux et entre Ultramarins entre eux.

La culture « inter-ultramarine » se construit mais elle n'est toujours pas évidente, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'observer. J'ai été surpris de voir combien les collectivités se connaissent

finalement assez peu entre elles. À Saint-Barthélemy, chaque fois que nous avons une question d'interprétation ou que nous avons un projet relatif à l'organisation de la collectivité, nous consultons les précédents dans les autres collectivités.

Les rapports de la délégation sont en outre attribués selon le triple principe de parité : un sénateur ultra-marin/un sénateur hexagonal ; politiquement, un membre de la majorité/ un membre de l'opposition ; un homme/une femme. Un rapporteur coordonnateur assure la continuité entre deux volets pour les études longues.

Nous avons aussi beaucoup fait usage de la visio-conférence pour couvrir l'ensemble des océans en nous efforçant de compléter par un déplacement sur le terrain pour chaque étude. Ainsi, nous nous sommes rendus dans tous les territoires – sauf Saint-Pierre-et-Miquelon, à mon grand regret. Et si quelqu'un pense qu'il s'agissait de se « balader », je peux vous jurer que chacun des déplacements a été mené tambour battant afin de rencontrer la quasi-totalité des acteurs du sujet d'étude, confirmant que le train de sénateur est une véritable contre-vérité !

Au moment de quitter le Sénat, j'ai la conviction que les outre-mer sont davantage et mieux « envisagés » dans les travaux du Sénat. Il faut continuer dans cette direction...

LES OUTRE-MER AU COEUR

Une structure similaire existe-t-elle à l'Assemblée nationale?

Il existe en effet une délégation aux outre-mer à l'Assemblée nationale. Elle est d'ailleurs souvent dénommée de manière raccourcie « Délégation aux outre-mer ». Nous nous étions aperçus que cette appellation figurait jusque sur le site de l'Assemblée nationale, suscitant un courrier du Président du Sénat à son homologue de l'Assemblée.

Vous avez parlé de mutualisation des expériences. Pourquoi ne trouve-t-on pas trace de travaux en commun avec la délégation de l'Assemblée nationale?

À mon sens, alors qu'il y a tant à faire pour les outremer, lorsque les deux délégations travaillent en même temps sur un même sujet, d'autres sujets restent en souffrance. Ensuite, nos règles de fonctionnement diffèrent. Je n'en vois donc pas l'intérêt pour être honnête et sans vouloir heurter mes collègues de l'Assemblée nationale.

Le désintérêt relatif de Paris pour ses outre-mer aurait tendance à accroître la pertinence et la raison d'être de la délégation?

C'est comme toujours, la généralisation est hâtive. Encore une fois et sans cesse, je ne peux que déplorer l'absence de culture outre-mer dans l'administration. Parfois, j'ai eu envie de dire que ce serait tellement plus simple de s'y intéresser pour régler

les problèmes pour s'en « débarrasser ». C'est le bon sens près de chez vous... Mais on a parfois l'impression que Paris s'est habitué aux difficultés des outre-mer...

Après, je ne veux pas avoir l'air de rejeter la responsabilité uniquement sur l'État. C'est pourquoi je plaide pour une nouvelle relation avec l'État.

Pour ma part, je reste convaincu que les outre-mer ont une histoire en partage avec la France, une histoire qui reste à partager. Mais vous partez Michel Magras, et d'une certaine manière nous voilà à l'heure du bilan : on va vous inonder de louanges ici au Sénat !

Je me suis efforcé de renforcer la délégation, en l'orientant vers des travaux approfondis, débouchant des propositions concrètes et différenciées. C'est une direction que j'avais clairement en tête dès la prise de mes fonctions de président.

Durant ces deux mandatures, les travaux la délégation se sont articulés autour, d'un côté, une étude, faisant l'objet de travaux sur deux ou trois ans, et parallèlement, un cycle évènementiel sur la base d'un partenariat triennal avec un organisme extérieur.

La délégation a ainsi conduit trois études majeures. Une première, initiée à la demande du sénateur de Mayotte, Thani Mohammed Soihili, sur le foncier et dont il a été le rapporteur coordonnateur. Il s'agit d'un sujet complexe, multidimensionnel et commun

à tous les outre-mer. La seconde étude en deux volets a été consacrée aux normes, dans le BTP et l'agriculture. Enfin, une troisième étude a été dédiée aux risques naturels majeurs à la suite du passage du cyclone Irma.

À côté de ces travaux, l'évènementiel recentré sur des thématiques économiques. Consécutivement à mon élection, j'ai proposé la tenue de conférences économiques de bassin, une par an, sur une période triennale. L'approche par bassin offrait en effet la possibilité de couvrir l'ensemble des territoires et des océans. Je dois dire que le succès de ces conférences m'a toujours conforté dans cette approche. Pour la petite histoire, il faut savoir que ces colloques ont toujours été organisés sans que la délégation ne prenne en charge les frais de transport ou d'hébergement des intervenants. Compte tenu de cette contrainte, l'astuce a consisté à organiser les colloques à une date d'un autre évènement garantissant la présence d'un grand nombre de parties prenantes. Nous avons, quel que ce soit le bassin océanique, pu réunir des tables rondes d'une grande richesse, avec une grande diversité d'acteurs issus de la société civile des territoires et un public fidèle.

Je me félicite également que le Président Gérard Larcher ait honoré de sa présence ces manifestations qu'il a systématiquement ouvertes.

Je suis aussi convaincu que le refus de toute immixtion de la délégation dans le processus législatif a favorisé cette projection vers le long terme. Le travail législatif, rythmé par l'ordre du jour, y aurait été moins propice. De surcroît, se saisir pour avis des dispositions outre-mer des textes législatifs aurait immanquablement conduit à « ghettoïser » les outre-mer. En plus de cette question de principe, la délégation n'est pas dotée de moyens humains qui lui permettent de se substituer aux commissions, dont le travail législatif doit rester l'apanage. J'ai favorisé la collaboration avec les commissions chaque fois que cela a été possible. Sur le changement climatique, nous avons ainsi dès 2014, collaboré avec la commission du développement durable dans le cadre d'un groupe de travail sur les changements climatiques. Avec la Délégation aux droits des femmes, nous avons travaillé sur les violences faites aux femmes en outre-mer. Une bonne coordination permet d'optimiser l'efficacité de nos actions. Autre particularité, les réunions de la délégation ont été systématiquement organisées dans leur forme plénière, à de très rares exceptions près. Ainsi, l'ensemble des auditions des rapporteurs sont ouvertes à tous les membres, renfonçant la dimension collective, transpartisane et plurielle de nos travaux. Les rapports de la délégation ont tous été adoptés à l'unanimité. Je pense que cette dynamique doit se poursuivre

LES OUTRE-MER AU COEUR

et être confortée notamment par la désignation de référents outre-mer au sein des commissions pour servir d'interfaces. Je souhaite que cette idée initiée par mon prédécesseur, prospère enfin au cours de la prochaine mandature.

Je dresse ce bilan avec la plus grande humilité.

Et l'Europe? On le sait, l'exercice du pouvoir est une fusée à étages : il y a Paris, mais comment faites-vous entendre votre voix à Bruxelles?

La vigilance sur les dossiers européens est l'autre volet de l'identité de la délégation. Un partenariat fructueux avec la commission des affaires européennes a permis une action réellement efficace. La présence de son président, Jean Bizet, sénateur de la Manche, a facilité la coordination entre les deux structures.

Ainsi, au moment où la Commission européenne discutait les accords de l'Union européenne avec le Viêt-Nam, la délégation a tiré la sonnette d'alarme afin que les outre-mer soient pris en compte, dans cette négociation, et plus généralement dans les accords commerciaux de l'UE avec ses partenaires. En effet, le projet d'accord sur les « sucres spéciaux » – les sucres roux non destinés au raffinage – marché stratégique pour La Réunion, premier producteur français, représentait un réel danger. La délégation s'est donc saisie de ce sujet confié à Gisèle Jourda, sénatrice de l'Aude et moi-même,

aboutissant à une proposition de résolution. Celle-ci reprise par la commission des affaires européennes à son tour, a ensuite été adopté par le Sénat. Elle a ensuite été traduite en anglais et transmise à la Commission européenne.

Je devine que vous en parlez parce que la démarche a porté ses fruits?

Tout à fait. Je ne peux que me féliciter de l'ouverture d'un complément de négociations qui a permis de rectifier l'accord. J'en retiens surtout que c'est forte de la qualité de « résolution du Sénat » que notre démarche a été fructueuse. Je ne suis pas du tout certain qu'autrement elle aurait conduit au même résultat.

Encore un élément qui plaide en faveur de la « dé-ghettoïsation » des outre-mer parce qu'une résolution adoptée par la seule délégation n'aurait certainement pas eu la même portée. Ce sont au total six résolutions européennes qui ont été prises à son initiative.

Et l'Europe et Saint-Barth? On a l'impression qu'avec son statut de PTOM, la Collectivité s'est affranchie de l'Europe finalement. Ou est-ce que ce sont les sujets traités par la délégation qui expliquent que votre territoire d'élection ne soit pas au cœur des sujets européens?

Les enjeux européens des PTOM sont en effet moins

nombreux que ceux des RUP et s'expriment avec moins d'acuité puisque la relation avec l'UE s'organise par une décision d'association, la DAO, modifiée tous les six ans.

En tant que PTOM, Saint-Barthélemy est en outre membre de l'OCTA qui regroupe l'ensemble des PTOM et participe chaque année au Forum PTOM-OCTA. C'est l'espace de mutualisation des sujets européens pour les PTOM. J'y ai moi-même régulièrement représenté la collectivité lorsque j'en étais vice-président. Le dernier Forum s'est tenu en Polynésie française.

Enfin, chaque outre-mer a un statut à la carte, y compris dans l'UE? C'est très compliqué. Le statut de PTOM ne regroupe pas une catégorie homogène de collectivités. Quelle est l'incidence de cette hétérogénéité de statuts sur la manière dont la délégation aborde les collectivités?

Si les organisations institutionnelles diffèrent entre les collectivités de l'article 73, elles se rejoignent sur leur régime législatif. En revanche, au sein de la catégorie des COM, les statuts sont « à la carte ».

La délégation tient évidemment compte de ces aspects dans ses travaux. Par exemple, si nous abordons des questions relatives à l'urbanisme, nous devons prendre en considération le fait que la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ou Saint-Barthélemy sont compétentes dans cette

matière, là où elle relève de l'État dans les collectivités de l'article 73. Les préconisations s'adaptent forcément au cadre juridique.

Nous nous appliquons le principe d'adaptation aux réalités que nous prônons.

Difficile de s'y retrouver, non ?

C'est une gymnastique intellectuelle à acquérir. Je peux néanmoins entendre la difficulté pour qui ne l'a pas. Au risque de me répéter, c'est aussi pour mieux s'y retrouver que je plaide pour une dénomination unique de pays d'outre-mer ; ce qui n'effacera pas les statuts spécifiques. Rendez-vous compte. Pour citer l'ensemble des collectivités par leur catégorie, je devrais écrire : les départements-régions d'outremer et les collectivités territoriales de la Guyane et de la Martinique régis par l'article 73 de la Constitution, les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution et la Nouvelle-Calédonie.

Parlons clair, les travaux de la délégation sont-ils réellement considérés comme cette résolution ou sont-ils le plus clair du temps mis sous le boisseau ?

La délégation formule des préconisations dont peuvent se saisir aussi bien les sénateurs que le Gouvernement et les députés. J'en veux pour preuve la proposition de loi du député Serge Letchimy visant à favoriser la sortie de l'indivision,

directement inspirée de nos travaux sur le foncier. Frédéric Mortier, délégué interministériel aux risques majeurs outre-mer, chargé de coordonner la rédaction du projet de loi annoncé à la suite d'Irma, s'est intéressé régulièrement à nos travaux et a même demandé à être invité à certaines de nos auditions.

En matière de normes, la Nouvelle-Calédonie a initié un travail d'écriture d'une réglementation s'inscrivant dans la filiation du rapports normes dans le BTP. Au titre du suivi des propositions, le rapport d'activité de la délégation du triennat 2014-2017 cite de même la mise en place à La Réunion, un groupe de travail rassemblant les principaux acteurs du secteur et la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) pour réfléchir à des premières adaptations. En fait, la prise en compte des préconisations ne se mesure pas uniquement à travers leur traduction dans la loi ou le règlement, mais aussi à travers les initiatives locales.

L'évolution du discours politique est un autre indicateur de la résonance du travail de la délégation. Un des témoignages les plus valorisants de la prise en compte de l'apport des outre-mer à la République est donné par le Président Gérard Larcher lorsqu'il relève, devant le groupe de travail sur la décentralisation du Sénat, que l'expérience des outre-mer sur l'octroi de mer pourrait nourrir la réflexion sur

LES OUTRE-MER AU COEUR

la fiscalité de l'ensemble des collectivités. C'est aussi à la suite d'une initiative de la délégation, qu'il a annoncé la pérennisation de la matinée réservée aux élus ultramarins dans le cadre du Congrès des maires, que le Sénat accueillera désormais chaque année.

Le travail de la délégation a conduit à des publications sur l'après catastrophe cyclonique, la résilience des territoires après Irma. Les outre-mer sont des terres de feu, exposées à des risques naturels majeurs. La délégation préconise notamment de bâtir « une culture du risque ». Trois ans après, le gouvernement a-t-il tenu compte de ces travaux? Peut-on dire qu'ils ont fait école et servis de guide dans les cabinets?

Le gouvernement avait annoncé un projet de loi avant l'été mais le calendrier a été évidemment bouleversé par la pandémie de covid-19. Le texte devait s'inspirer largement de nos travaux. Nous sommes là en pleine saison cyclonique et il faut espérer que les îles de la Caraïbe seront épargnées. Cela dit, toutes les recommandations ne sont pas d'ordre législatif.

Ce travail stigmatise notamment le manque de moyens et la désorganisation de certains publics. Je suis particulièrement sensible à la préconisation de conforter la mission d'information en temps de crise avec le réseau outre-mer de France Télévisions

LES OUTRE-MER AU COEUR

notamment en radio et valoriser les relations avec la presse locale car je l'ai vécu.

Le travail des rapporteurs a été exhaustif. Ce sujet est en effet un des leviers de la bonne gestion de la crise que nous avons identifiés.

Sur tous les thèmes, même commandés par l'actualité, comme cela a été le cas pour la visibilité dans l'audiovisuel public, notre réflexion et nos préconisations se situent toujours dans le temps long, qui est le temps sénatorial, me direz-vous. Pour les outre-mer, il faut s'y tenir car c'est celui du développement.

Les rapports sont donc toujours multidimensionnels. Ce sont des outils à disposition. Les rapporteurs sont d'ailleurs chargés du suivi de leurs recommandations. Les problématiques que nous avons abordées, comme l'enjeu normatif ou la visibilité, peuvent être élargies à d'autres domaines d'études.

Vous avez donc en votre qualité de président incarné des travaux d'une grande valeur. Où placez-vous la délégation dans la liste de vos accomplissements?

Il est difficile de hiérarchiser. Chaque fois que j'ai pu être utile à mon île, cela a compté et je me suis senti profondément fier de contribuer à sa destinée.

À la tête de la délégation, j'ai été honoré de la confiance que mes collègues m'ont témoignée et de la reconnaissance de mes pairs. C'est une responsabilité d'une autre dimension car elle embrasse onze

territoires. Ce fût un immense honneur de servir les outre-mer.

Vous quittez la délégation à la fin de ce mois de septembre en même temps que la vie politique. On ne connaît pas encore votre successeur. Quel héritage laissez-vous ?

L'instance telle qu'elle est aujourd'hui est un lieu de confluence des sujets outre-mer : beaucoup sont venus des sénateurs mais aussi de l'extérieur. Je pense que cela doit perdurer.

Je dois rendre un hommage appuyé au Secrétariat de la délégation qui m'a accompagné dans ces années de présidence en accomplissant un travail titanique et d'une immense qualité.

J'ai été le porte-drapeau du travail des rapporteurs. C'est pourquoi pour être honnête, héritage est un terme que j'aurais du mal à endosser seul. La reconnaissance dont jouissent les travaux de la délégation, est le fruit d'un travail collectif.

Pensez-vous qu'il manque des moyens d'action à la délégation pour qu'elle soit plus efficace ? La production de rapports est-elle un levier suffisant et efficace ?

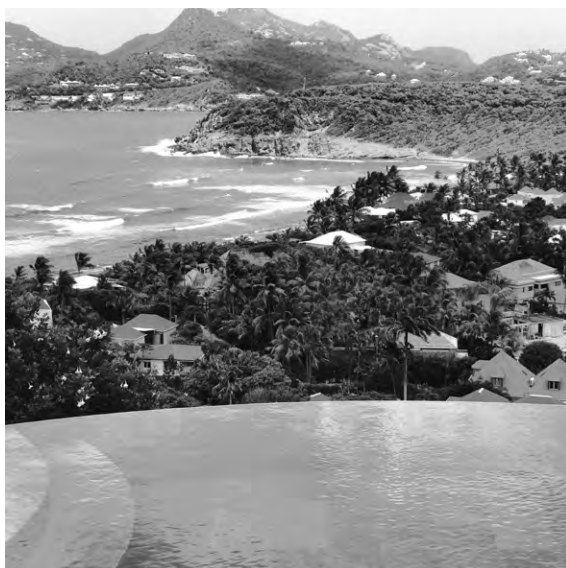
Je crois profondément que nous devons nous réjouir de l'existence de cette instance qui se préoccupe réellement des outre-mer et de leurs intérêts. C'est fondamental parce qu'elle a fait progresser la prise en compte des outre-mer. Le pacte de visibilité des

LES OUTRE-MER AU COEUR

outre-mer de France Télévisions a repris douze des préconisations du rapport de la délégation sur ce sujet.

Les rapports que nous produisons ont vocation à irriguer les politiques publiques.

Plaidoyer pour un tourisme intégré



“

Le tourisme n'est pas une industrie,
mais un projet global endogène »

Michel Magras

LES OUTRE-MER AU COEUR

« *Les îles de Guadeloupe, il y a tant d'îles en elles* », « *Martinique, le diamant bleu de la Caraïbe* », « *La Réunion, île d'émotions* » ou encore « *La Guyane, naturellement généreuse* » ...sans oublier la recette pour le moins directe et nette de la Polynésie française: « *Le tourisme est notre richesse* » ...et encore moins la formule magique « *Saint-Barth, l'art d'être une île* ». Un tel florilège qui oublie forcément les mots qui chantent le pays dans les six autres territoires ultra-marins, donne la mesure de la symphonie jouée par l'archipel français dans tous les océans. Avec toutefois un bémol et quelques couacs! Tant d'embûches grèvent l'émergence d'un tourisme à la mesure des attentes et des potentialités... La matière est pétrie avec la réussite que l'on sait par les Saint-Barths. C'est fort de son expérience et armé d'un rapport spécifique à la Guadeloupe et à la Martinique, que Michel Magras plaide pour l'émergence d'un *tourisme intégré* vs un *tourisme subi*.

Michel Reinette - *On retrouve là encore une marque de votre respect de la pluralité des outre-mer concernant le tourisme. Même constat récurrent, il n'y a pas l'outre mer tout court, mais des outre-mer. Dans la même veine, vous considérez que le tourisme n'est pas une industrie ex-nihilo mais un projet global endogène. Et votre rapport, « Guadeloupe et Martinique: d'un tourisme subi à un tourisme intégré » comporte des propositions très concrètes. Pour vous d'emblée, le*

bilinguisme s'impose comme une nécessité impérieuse.
Michel Magras - Oui parce que ma conviction est que l'implication de la population est un préalable au succès touristique.

La Guadeloupe et la Martinique, souffrent encore d'un tourisme de mono clientèle. Je relevais également que ce contexte d'orientation quasi-exclusive avait pu faire naître une conception de reproduction « coloniale » du tourisme. Je me suis aussi souvenu de débats antérieurs sur service et servitude.

Le tourisme antillais doit être polyglotte et l'apprentissage des langues étrangères dès la maternelle est un moyen d'y parvenir. Le multilinguisme correspond de plus à leur environnement régional, majoritairement hispanophone et anglophone.

J'ai préconisé l'instauration, dès la maternelle, de journées banalisées entièrement dédiées à une langue étrangère et pour tous les niveaux, une dérogation aux programmes nationaux afin de faire du modèle des classes européennes la norme dans les outre-mer. La loi pour une école de la confiance a été une autre occasion manquée de s'engager dans cette voie. Elle prévoit la création d'établissements publics locaux d'enseignement international, les EPLEI. Il aurait fallu saisir cette occasion pour différencier l'enseignement outre-mer.

Tels que prévus, les EPLEI étant à la charge des collectivités locales, il est peu probable qu'ils fleuriront dans les outre-mer, compte tenu de la

fragilité financières des collectivités. Voilà un autre exemple de non prise en compte de la réalité des outre-mer... À part Haïti, tous les pays de la zone caribéenne sont soit anglophone, soit hispanophone. Le multilinguisme faciliterait la possibilité pour les jeunes ultramarins d'aller travailler dans la zone régionale.

C'est ce qui explique que les Saint-Barths et les Saint-Martinois sont davantage inscrits dans leur environnement caribéen?

Les Saint-Barths sont généralement naturellement bilingues, ce qui tourne l'île tout aussi naturellement vers son environnement régional.

La *Caribbean Tourism Association* a récemment vu le jour. Elle est née dans le prolongement du comité de réflexion créé conjointement par le Comité du Tourisme de Saint-Barthélemy (CTTSB), alors dirigé par Inès Bouchaut-Choisy et la direction de l'aéroport international de Sint-Marteen, *Princess Juliana Airport*, réunissant les îles de Saint-Barthélemy, Saint-Kitts, Saint-Martin, Sint-Marteen, Anguilla, Saba, Saint-Eustache, Nevis, les îles Vierges britanniques et la Dominique. Plusieurs objectifs de mutualisation ont motivé cette démarche de coopération: créer un observatoire du tourisme, conforter les compagnies aériennes, instaurer une continuité régionale touristique entre elles. Cette mutualisation a permis au *code share* AMADEUS de voir

le jour, de faire de l'aéroport de Sint-Marteen, en partie hollandaise de l'île de Saint-Martin, un hub de la Caraïbe et de constituer une force commune à la conquête du marché sud-américain en négociant avec la Copa Airlines. Dans le sillage devait voir le jour le concept de « *colors islands* » pour distinguer les îles par les couleurs.

Je détaille un peu cet exemple parce qu'il illustre comment le bilinguisme de Saint-Barthélemy – et de Saint-Martin – les a naturellement ancrées dans leur bassin régional. Des études montrent que la viabilité du secteur touristique est assurée lorsqu'une destination attire au moins 60% de sa clientèle dans son bassin régional. L'enjeu touristique donc est l'allié de celui de l'intégration régionale.

Les thuriféraires de la langue française ont dû hurler en vous entendant prendre une telle position! Ils pourraient y voir comme un sacrifice de la langue sur l'autel de la rentabilité touristique.

Il faut être pragmatique. Comme on ne peut pas déplacer la Guadeloupe et la Martinique pour les implanter dans un autre océan, il faut donc les appréhender dans leur environnement régional. Les trois langues, français, anglais et espagnol, peuvent coexister harmonieusement.

Au fond de moi, je trouve que les DFA sont excessivement tournés vers l'Europe et que la France devrait au contraire les ancrer dans leurs bassins

respectifs en y voyant des bases avancées de son rayonnement. J'ai écrit en 2012 qu'ils sont « *artificiellement* » tournés vers l'Europe comme si on gommait l'Atlantique. D'où cette approche par le biais de la langue qui me tient à cœur.

Votre propos n'a-t-il pas étonné ? Les DFA donnent l'impression de tourner le dos à leurs voisins même si les liaisons aériennes depuis la Canada ou les États-Unis réapparaissent timidement. Il reste qu'il est plus facile d'aller à Paris de Pointe-à-Pitre qu'à Sainte-Lucie.

Les liaisons aériennes sont évidemment au cœur de l'activité touristique et la question d'une desserte des DFA à partir de Roissy revient régulièrement dans les débats. La même question s'étend à la desserte à partir et vers les territoires du bassin régional.

La desserte est indispensable mais pas suffisante pour attirer une clientèle, c'est la position que j'avais soutenue à l'époque. J'avais mis en garde contre un tropisme qui pourrait consister à faire de la facilité d'accès la priorité, alors que c'est l'offre touristique qui doit primer.

J'ai pourtant le souvenir, alors que j'étais adolescent dans les années 60/70 de la présence régulière de personnes de la Barbade, de Trinidad, de Sainte-Lucie... en Guadeloupe. Il est plus facile de venir à Paris que de se rendre dans de nombreuses îles de la Caraïbe à partir des

DFA. C'est à la fois normal, parce que la Guadeloupe et la Martinique sont françaises, mais cela dénote une absence de continuité régionale.

Dans les années 1975-1985, la clientèle américaine représentait environ 35% des touristes contre 30% pour la clientèle française. Plusieurs facteurs expliquent cette désaffection, comme l'exigence de la clientèle nord-américaine, la concurrence ou encore l'instabilité sociale des îles françaises.

Vous savez de quoi vous parlez, compte tenu du succès de Saint-Barthélemy?

Encore une fois, mon regard était sans prétention. J'ai toujours rappelé que le modèle de Saint-Barthélemy n'était pas transposable en l'état.

Néanmoins, je pars du constat que le tourisme est ancré dans les comportements à Saint-Barthélemy. Le fait que tout le monde en vive directement ou indirectement le favorise certainement.

Mais enfin, je ne cesse de m'étonner de la si faible part du tourisme dans les PIB d'îles comme la Guadeloupe ou la Martinique. Le potentiel de croissance est colossal. En 2011, la part directe et indirecte du tourisme dans le PIB de la Guadeloupe n'était que de 12 %. Selon le rapport annuel de l'institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) citant une étude du World Travel and Tourism Council, en 2019, la « *contribution globale* » du tourisme au PIB de la Guadeloupe à 9,5 %,

malgré une fréquentation de l'archipel en hausse. À Saint-Barth le tourisme est dans la société, il fait corps avec elle.

C'est-à-dire? C'est votre définition du tourisme intégré?

Oui. C'est encore une affaire d'équilibre entre l'économie, la vie sociale et l'environnement. À Saint-Bathélemy, l'île est dédiée au tourisme tout en veillant au respect des besoins de sa population et de son patrimoine naturel.

Cécile Felzines, ancien membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) résumait ainsi l'équilibre qui doit s'établir entre les touristes et la population: « *accueillir sans se faire envahir, offrir sans se sentir déposséder* ».

Longtemps, il est vrai qu'on a eu l'impression d'un tourisme apposé, hors sol et sans implication de la population. Par exemple, la pollution visuelle des panneaux publicitaires est incroyable: il m'est arrivé de compter pas moins de 52 panneaux sur deux kilomètres à Mare Gaillard en Guadeloupe.

Dans mon rapport je préconisais de veiller à une intégration harmonieuse de la publicité, invitant les élus à se saisir des outils législatifs existants en vue de la régulation de la publicité. C'est un sujet majeur.

Comme vous l'avez relevé, j'ai été à l'origine

d'un règlement local de publicité très strict à Saint-Barthélemy. La quasi-totalité de l'île est ainsi aujourd'hui une zone de publicité restreinte. Seule la zone industrielle est aujourd'hui une zone d'affichage autorisé, et encore avec des prescriptions strictement encadrées. Cette décision radicale est considérée comme l'un des éléments de l'image de l'île. C'est une manière d'accueillir dans un environnement préservé, ce n'est pas un frein à l'économie locale qui gagnera davantage d'une bonne santé touristique.

Le dernier colloque sur le tourisme organisé en 2016 par la délégation « *Innover dans le tourisme, la clé du succès* », avait permis de mettre en avant la vitalité du secteur. Sur une île, l'innovation n'est pas une option, ne pas innover, c'est périr. Je suis convaincu qu'il existe aussi dans ce domaine, une grande inventivité qui saura s'exprimer pour trouver une autre forme de communication commerciale.

Qu'est-il advenu de ce rapport et de cette préconisation en particulier ?

Le rapport a reçu un bon accueil. Au début de cette année 2020, j'ai été invité par le président Ary Chalus en Guadeloupe. Il souhaitait organiser une réunion avec les professionnels du tourisme en marge de l'inauguration de l'hôtel Saint-Georges sur les contreforts de Saint-Claude. Il envisageait de placer ce rapport au centre des débats. C'est la

preuve qu'il n'est pas encore à jeter aux oubliettes. Je dois dire que je reste partagé. D'un côté je suis heureux de la pertinence de mes préconisations mais si dix ans plus tard, les dysfonctionnements restent d'actualité, il y a matière à s'interroger.

Le bilinguisme et le territoire, sont pour vous les deux piliers du succès touristique?

Ce sont deux logiques en tout cas plus que des piliers, qui peuvent structurer la politique touristique. Le rapport comportait d'autres préconisations. Nous avons eu l'occasion d'aborder la défiscalisation.

La problématique de la saisonnalité, abordée sous l'angle de son atténuation avait donné lieu à des préconisations visant à encourager et développer un tourisme à destination de catégories particulières. Des pistes comme le tourisme d'affaires et de congrès, inter-régional me semblaient devoir être explorées.

Les infrastructures structurantes ne sont-elles pas également un atout? Comme les installations liées à la santé.

Bien sûr. Le nouveau CHU de la Guadeloupe devrait être vu comme un atout et un élément de la politique touristique.

Les Américains sont rassurés par la qualité de la médecine française et la crise sanitaire va

modifier les habitudes. Nous le voyons déjà à Saint-Barthélemy avec des séjours qui se sont allongés. Une offre est d'ores et déjà en train de se développer pour tenir compte de ces modifications d'habitudes. L'innovation doit être permanente pour préserver et conforter le succès d'une destination.

J'ai eu l'occasion de noter des progrès néanmoins.

Pourquoi vous être limité à la Guadeloupe et à la Martinique?

Idéalement, il aurait fallu étudier tous les territoires ultramarins et les différentes formes de tourisme qui s'y pratiquent. La Guadeloupe et la Martinique sont des destinations balnéaires, La Réunion développe un tourisme vert qui rencontre un réel succès, la Polynésie française est un autre tourisme du fait de l'étendue géographique d'un territoire aussi grand que l'Europe, la Nouvelle-Calédonie est aussi un archipel avec « des » tourisms, Mayotte réunit des îles sublimes, Saint-Martin attire une clientèle caribéenne et nord-américaine, la Guyane, un tourisme vert...

Il y a de la matière pour un sujet d'étude au long cours. Bien que la délégation ne soit pas penchée sur cette thématique en tant que telle, elle pourrait faire l'objet d'une étude dans les prochaines années.

Pour une défiscalisation de projet



“

Passer d'un placement
financier à court terme
à un outil de développement »

Michel Magras

Pour le sénateur de Saint-Barth, si le principe de défiscalisation pouvait s'inscrire dans le long terme, il aurait vocation à accompagner le développement ; mais a contrario, il estime que la méthode qui prévaut prend souvent l'allure d'une fausse bonne idée.

Michel Magras ne va pas jusqu'à dire que le dispositif n'irrigue pas les économies locales puisque tel est son dessein, mais le parlementaire préconise avec insistance une *défiscalisation de projet*.

Michel Reinette - *Michel Magras, dès qu'on évoque les outre-mer, on pense aux avantages fiscaux et à des dispositifs particuliers. La défiscalisation a fait couler beaucoup d'encre et ne semble pas emporter votre adhésion. Elle a pourtant permis à de nombreux particuliers de construire leur maison par exemple. Pourquoi êtes-vous réservé, voire opposé à la défiscalisation ?*

Michel Magras - Revenons sur le principe sur lequel repose la défiscalisation, si vous le voulez-bien.

Il s'agit d'un dispositif conçu pour pallier les besoins en capital dans les outre-mer. Ainsi, en échange d'un avantage fiscal, c'est-à-dire une réduction d'impôts, l'investisseur apporte à l'exploitant en totalité ou en partie, les capitaux nécessaires à la réalisation d'un investissement. Généralement, les investisseurs sont regroupés au sein d'une société en nom collectif (SNC). À l'issue d'une période de location de l'investissement à l'exploitant, les investisseurs

ont l'obligation de lui céder à un prix incluant une rétrocession d'un pourcentage de l'avantage fiscal, dont le taux est fixé par secteur d'activité et type d'investissement.

Tel que conçu, le dispositif a un caractère incitatif qui repose sur l'opportunité fiscale, si ce n'est, l'opportunisme, pour l'investisseur qui déduit de ses impôts une partie de sa « mise » sur une période de cinq ans. Mais le développement s'inscrit dans le long terme.

Le défi de Saint-Barthélemy est celui du *développement maîtrisé*, ce qui exclut toute incitation à l'instabilité ou aux investissements d'opportunité. En matière immobilière, cela aurait été dangereux et aurait pu nous conduire à une « sur-bétonisation » rapide de l'île.

De plus, les besoins en capitaux étaient moins importants, donc il n'y avait aucune raison d'inclure la défiscalisation dans notre logique de développement. Il n'est pas interdit de défiscaliser à Saint-Barthélemy, toutefois, nous ne l'avons pas encouragée politiquement.

Saint-Barthélemy a une situation économique particulière – et ce n'est pas un lieu commun. Mais, dans les autres outre-mer, n'a-t-elle pas été bénéfique pour autant ?

Je pense que la « *détunelisation* » – un mécanisme qui permet l'imputation sur le revenu global des

déficits provenant des activités industrielles ou commerciales exercées outre-mer – a été contre-productive en ce qu'elle était sinon incitative au déficit, du moins n'a pas fait de la rentabilité une priorité dans certains secteurs.

La défiscalisation spécifique aux outre-mer, à la fois fondée sur le court terme – cinq ans – et l'instabilité chronique de son cadre juridique, est pour moi antinomique du développement.

Souvenez-vous des « cimetières de bateaux » en Guadeloupe ou encore à Saint-Martin. Je pense également aux hôtels qui ont été construits en étant essentiellement financés par la défiscalisation et conçus pour être revendus en lots, les fameuses « ventes à la découpe »...

A contrario, j'admets que dans des secteurs tels que la location de véhicules, dans les territoires insulaires où l'usure des véhicules est rapide à cause de l'air marin, la défiscalisation se justifie. Le dispositif a également permis à des petits exploitants de réaliser des investissements en matériels dont la durée de vie est par nature courte, comme certaines machines. Surtout, elle a pallié un accès au crédit bancaire plus difficile dans les outre-mer.

Je ne jette donc pas l'ensemble du dispositif aux orties mais je reste en total désaccord avec sa philosophie.

LES OUTRE-MER AU COEUR

Entre l'intention politique et la réalité, il y a souvent un delta. Il fallait bien irriguer ces économies en argent frais.

J'en suis bien conscient et je souscris évidemment à cet objectif. Bien sûr qu'il fallait et qu'il faut encore combler le besoin en capital d'autant plus que l'accès au crédit reste encore trop restreint pour les entreprises ultramarines.

Je ne me satisfais toujours pas d'une inertie qui consisterait à considérer que la défiscalisation serait le pire des dispositifs à l'exception de tous les autres!

La marge de progression en matière d'amélioration de l'accès au crédit bancaire est immense. Après près de quarante ans de défiscalisation, je pense qu'on dispose du recul suffisant pour améliorer le dispositif.

Elle a connu des effets pervers.

Le dispositif n'a pas suffisamment été pensé pour se prémunir d'un impact négatif dont je ne suis pas certain qu'il compense les aspects positifs de la défiscalisation.

Je sais que vous avez porté une réflexion sur ce sujet qui vous tient à cœur. Pouvez-vous me préciser comment se décline ce que vous avez appelé la « défiscalisation de projet » dans votre rapport sur le tourisme en Guadeloupe et en Martinique?

Pour résoudre voire corriger certains des effets pervers de la défiscalisation, je me suis demandé comment faire pour passer d'un placement financier à court terme à un outil de développement.

L'instauration d'un lien plus étroit entre le « défiscaliseur » et l'exploitant en faisant du premier un véritable investisseur me semble fondamental. Nombreux savent à peine où se situe le projet dans lequel ils ont investi lorsqu'ils sont regroupés au sein de SNC.

C'est pourquoi, j'ai préconisé un allongement de la défiscalisation à dix, voire quinze ans, afin qu'elle accompagne véritablement un projet sur la durée. Prenons l'hypothèse d'un hôtel. Une fois construit, il faut encore l'entretenir, le rénover et investir régulièrement pour qu'il réponde aux évolutions du secteur. Les opérations de défiscalisation devraient être liées à un business plan. Avec cette approche, on réorienterait davantage la dépense fiscale vers des projets plus durables et structurants qui bénéficieraient aux économies locales et à l'État, qui a toujours fiscalement intérêt à la rentabilité. C'est ce que j'ai appelé la « *défiscalisation de projet* ».

Pourquoi avoir abordé ce sujet dans un rapport sur le tourisme? Faut-il y voir implicitement l'idée que ce secteur devrait être le seul à bénéficier de la défiscalisation?

C'est le rapport sur le tourisme qui m'a offert

l'opportunité de la formalisation de cette approche et il s'avère que le tourisme reste le secteur qui présente le plus fort potentiel de développement en Guadeloupe et en Martinique.

J'étais par ailleurs partisan, au moment de la rédaction de ce rapport en 2011, d'un recentrage de la défiscalisation touristique sur la rénovation des hôtels existants car le parc avait un réel besoin d'être mis à niveau à cette époque.

Comment expliquer que le dispositif n'ait pas été corrigé?

Il faut nuancer car il l'a été. La détunelisation par exemple a été supprimée au bout de deux ans, puis réintroduite partiellement pour jouer un effet-levier dans le secteur hôtelier qui accusait une baisse notable des demandes d'agrément.

Au fil des années, les secteurs éligibles ont également été redéfinis afin d'orienter les capitaux vers les secteurs prioritaires. C'est le cas notamment du secteur du logement, qui a fait l'objet d'un recentrage sur le logement social, pour répondre aux besoins criants, en supprimant parallèlement l'éligibilité du logement particulier.

Pour autant, la philosophie du dispositif n'a pas été remise en question. Le curseur a été bougé, soit pour plafonner le niveau de l'avantage, soit pour modifier le périmètre des secteurs éligibles, mais le dispositif n'a fait pas l'objet de la mise à plat méritée.

Je pense qu'il gagnerait à être un peu plus pensé en termes de rentabilité des investissements qui seraient bénéfiques pour l'État en recettes fiscales et permettraient de créer un cercle vertueux.

Lors de l'examen du projet de LODEOM, à mon initiative, la défiscalisation a fait l'objet d'un aménagement spécifique pour les COM par un amendement introduit par le rapporteur de la commission des finances, Éric Doligé. La commission des finances a proposé un compromis consistant à prévoir que les COM soient consultées sur les projets de défiscalisation sur leur territoire soumis à agrément. Un amendement a également permis aux COM de déterminer les secteurs éligibles à la défiscalisation sur leur territoire. C'est une avancée.

À la suite, la collectivité de Saint-Barthélemy a procédé à cette délimitation en retenant essentiellement les secteurs, soit exposés à la concurrence des investissements défiscalisés des îles voisines, soit répondant à un besoin d'intérêt général sur l'île, comme les énergies renouvelables ou encore le traitement des eaux usées.

Il eut été hypocrite de penser que les entrepreneurs de l'île veulent développer une économie autarcique sans apport de capitaux extérieurs. Nous voulions donc privilégier les investissements dans les secteurs qui en avaient réellement besoin.

Quant au logement social, défiscalisé ou pas d'ailleurs, Saint-Barthélemy ne l'a pas développé. Le secteur locatif libre est un secteur économique à part entière qui génère un revenu ou un complément de revenu à de nombreux propriétaires. Ensuite, eu égard à la rareté du foncier à son prix très élevé, une opération de logement social me semble irréalisable, sachant de plus que la hauteur des constructions est limitée. Au prix de la construction, ces opérations s'amortiraient sur cent ans. Nous avons recherché l'équilibre économique et social et à préserver l'île des effets pervers de la défiscalisation.

Quelle a été la réaction à votre proposition de redéfinir la défiscalisation ?

Je regrette qu'elle n'ait pas été à tout le moins débattue même si en dehors de l'hémicycle, mes collègues ont eu l'occasion de souscrire à mon idée.

Comment peut-on être président de la délégation avec des réserves sur la défiscalisation ? Vos collègues n'ont-ils pas eu parfois l'impression que Saint-Barth tenait la dragée haute aux autres outre-mer avec cette position entre chien et loup ?

Être président de la délégation, c'est un exercice d'empathie et c'est admettre que ce qui vaut pour son territoire, peut ne pas valoir pour les autres. La différenciation, on y revient.

Il m'est donc arrivé de porter moi-même des amendements sur la défiscalisation si et seulement si, ils étaient en cohérence avec ma vision des choses.

Ce n'est un secret pour personne que la FEDOM qui est le porte-parole des entreprises ultramarines, est un interlocuteur privilégié au moment de la session budgétaire. J'ai parfois refusé de porter certaines de leurs demandes sur la défiscalisation par amendements en mon nom propre lorsqu'ils me paraissaient déraisonnables ou qu'ils ne correspondaient pas à ma philosophie.

Vous étiez contre la défiscalisation, mais vous l'avez donc tout de même accompagnée ?

Mes collègues et les chefs d'entreprises des outre-mer connaissent mes positions, je ne les ai jamais cachées et toujours expliquées. Et puis, je vais vous dire, je refuse d'alimenter cette idée qui veut que la réussite des outre-mer passe par toujours plus de dépense publique.

Rapporteur pour avis de la Commission des affaires économiques



Michel Magras, rapporteur
du budget pendant trois ans

S'il y a un rituel annuel dans l'exercice du pouvoir, c'est bien celui du budget ou plutôt de la discussion budgétaire. Et à chaque exercice, la presse décorative le document pour établir la liste des gagnants et des perdants.

Le sénateur Michel Magras est on le sait, un parlementaire qui ne lâche pas. Pendant trois ans, il a été le rapporteur pugnace de la Commission des Affaires économiques avec certes le souci de ne pas perdre, mais surtout dans la perspective de gagner des arbitrages, notamment à partir des attendus de la loi du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle dans les outre-mer.

Michel Reinette - À la lecture de vos avis budgétaires, on est d'abord frappé par le fait que malgré des réserves, vous avez toujours préconisé l'adoption des crédits. Pourtant, vous êtes dans l'opposition gouvernementale. Pourquoi?

Michel Magras - Ma conviction est que le ministre des outre-mer ne doit pas être affaibli politiquement par les parlementaires ultramarins. C'est secret de polichinelle que les réunions d'arbitrages interministérielles, surtout lorsqu'elles portent sur des crédits, sont plus difficiles pour les outre-mer. Brigitte Girardin, ancienne ministre de l'outre-mer, et conseillère du Président de la République, avait pris l'habitude d'en référer directement au Président Jacques Chirac. Combien de fois n'avons-nous pas

entendu: « Il faudra convaincre Bercy... ».

Un ministre embourbé dans des rapports compliqués avec les outre-mer est affaibli vis-à-vis de ses collègues. J'ai toujours fait en sorte de discuter avec tous les gouvernements, de droite comme de gauche. J'ai eu notamment d'excellents rapports avec les cabinets du gouvernement Valls, je pense en particulier à Frédéric Potier, conseiller outremer du premier ministre, Jean-Bernard Nilam, conseiller puis directeur de cabinet de la ministre des outre-mer. Pour la petite histoire, à la sortie d'une réunion à Matignon, à la fin d'une conversation avec Manuel Valls sur l'enlisement de la question sécurité sociale, il se retourna vers son conseiller et lui dit: « Vous regardez ça. Il faut trouver une solution. ». C'était après le passage du Président de la République en mai 2015 à Saint-Barthélemy. Ce n'était plus un sujet de droite ou de gauche.

J'ai fini par considérer qu'affaiblir le ministre des outre-mer, c'est affaiblir les outre-mer. Chaque budget est l'occasion d'une bataille sur le niveau des crédits qui sont en effet un indicateur de l'effort de l'État pour les outre-mer même s'il ne représente que 10% de la dépense totale.

C'est pourquoi, dans le contexte d'absence de culture outre-mer, partagé équitablement par tous les Gouvernements, comme je l'ai largement rappelé dans nos échanges, je pense que l'exercice budgétaire doit être appréhendé avec esprit critique mais

constructif. Au ministre d'en tirer les – bonnes – conclusions qui s'imposent! C'est aux résultats que l'on doit évaluer les politiques outre-mer et en particulier ceux du chômage, mais ils ne dépendent pas de la seule action du locataire de la rue Oudinot, mais bien de celle de l'ensemble du Gouvernement.

En votre qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, vous avez été amené à donner vos avis sur trois budgets. En 2018, le premier du quinquennat d'Emmanuel Macron, vous avez stigmatisé un budget « d'amorçage et d'attente ». Pourquoi, parce que les nouveaux arrivants étaient en phase d'approche?

Non, ma vision n'avait rien d'aussi caricatural, mais je pense que l'affichage d'une hausse de 4% des crédits n'était pas convaincant.

Je m'explique. J'ai estimé que ce ratio traduisait non pas une augmentation pour 2018 mais plutôt un dégonflement rétroactif des crédits pour 2017, un peu « boostés » juste avant les dernières élections présidentielles par des dotations Éducation.

L'engagement de sincérité budgétaire pris par le nouveau Gouvernement devait néanmoins être salué et conduire à reconnaître qu'avec des crédits stabilisés à 2 milliards depuis sept ans, les ultramarins participent à l'effort de rigueur. En totalisant toutes les missions et tous les ministères on arrivait à 17,3 milliards de dépenses: ce chiffre augmente

mais son niveau dément le préjugé des outre-mer « budgétivores » car ce chiffre représente 3,9% des crédits alloués à 4,3% de la population.

Ce budget proposé pour 2018 a un peu déçu car il n'était pas à la hauteur des défis. Le taux de chômage ultramarin est un révélateur: quand on atteint le double de la moyenne nationale tous les équilibres économiques, sociaux et politiques vacillent.

Le Gouvernement ayant assorti ce budget 2018 de plusieurs engagements complémentaires: reconstruction, financement des projets sélectionnés par les Assises des outre-mer et grand plan d'investissement, la commission a donc choisi de faire confiance à cet élan positif.

Est-ce que l'exercice du budget implique de ne jamais être content Michel Magras? Rapporteur en 2019 vous trouvez que l'État présente « un budget re-centralisateur » et en 2020, qu'il donne « un signal de récession économique sur nos territoires ultramarins ».

Je vous l'ai dit, le regard parlementaire doit être critique, après, c'est au ministre de savoir s'il veut travailler en coordination avec les parlementaires ou en confrontation politique maximale. Je suis favorable à un dialogue présidé par la recherche commune de résultats.

Ce budget 2019, avait provoqué des inquiétudes d'une vivacité inédite: il combinait réduction du plafond de l'abattement sur l'impôt sur le revenu et

son examen faisait suite au recentrage des exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires. C'était la première fois, qu'en tant que rapporteur pour avis, je voyais une séquence budgétaire provoquer des réactions ultramarines aussi nombreuses et aussi intenses.

Sur le principe, je m'étais étonné de cette orientation qui me semble en contradiction avec l'objectif de développement. On ne peut pas d'un côté déplorer le sous-encadrement des économies ultramarines et de l'autre supprimer les incitations fiscales à l'embauche de cadres. Pour l'avenir, le risque est d'enfermer les outre-mer dans la « *smicardisation* » et les productions « moyenne gamme » en n'aidant pas les entreprises à retenir les talents ultramarins pour mener l'offensive sur les activités à haute valeur ajoutée plutôt que de s'expatrier.

L'entrée en vigueur des modifications du dispositif d'exonération aurait déstabilisé les entreprises de Saint-Barthélemy. J'ai donc déposé un amendement visant à maintenir le dispositif d'exonération en vigueur à Saint-Barthélemy en l'état afin de garantir aux entreprises la stabilité de la fiscalité sur l'emploi. Je pense que le cadre fiscal de l'action économique outre-mer doit rester stable, or on a fini par faire de l'instabilité la seule certitude dans ce domaine.

J'ai en outre observé qu'au sortir des Assises des outre-mer, après avoir réaffirmé l'objectif de

« *développement endogène* » dans le Livre bleu publié en juin et cinq mois plus tard, le gouvernement présentait un budget recentralisateur.

Techniquement, ce budget des outre-mer pour 2019, était donc l'addition de trois principaux mécanismes, « trois R ».

« R », tout d'abord, comme « Reconduction » de l'enveloppe de deux milliards qui se maintient à ce niveau depuis 2011, avec une difficulté récurrente d'activation de ces crédits. À cette reconduction, se sont ajoutés deux « Recyclages » qui ont suscité de très vives objections appelant des mesures de réajustement. 170 millions d'euros de fonds immédiatement disponibles entre les mains des ménages et des entreprises, redistribués sous forme de subventions accessibles aux ultramarins après instruction par l'administration d'un dossier de demande. L'autre recyclage c'est celui du CICE en exonérations de charges amputées de 180 millions d'euros.

Le Sénat ayant adopté des mesures de rééquilibrage en matière de réduction du coût du travail et des réaménagements fiscaux, il nous est apparu logique de ne pas nous opposer à l'adoption des crédits de la mission outre-mer pour 2019.

Dans quelle situation budgétaire quittez-vous vos fonctions de rapporteur ?

Le budget des outre-mer pour 2020 a fait apparaître, dans sa mouture initiale, une baisse des crédits qui

donne un signal de récession économique sur nos territoires ultramarins.

Il affiche « au compteur » 2,5 milliards d'euros mais il s'agit, en fait, de la reconduction depuis dix ans d'une enveloppe traditionnelle de 2 milliards. S'y ajoutent 500 millions de crédits correspondant à des recyclages décidés l'an dernier.

Les clignotants s'allument sur la baisse d'efficacité de la dépense publique. À l'inverse du fameux « effet multiplicateur » keynésien, on a plutôt un cercle vicieux: l'insuffisance des recyclages produit des effets récessifs qui, à leur tour, réduisent la capacité des territoires à activer les crédits budgétaires.

Il fallait absolument réagir tout de suite et j'ai plaidé pour encourager une « session de rattrapage » immédiat de ce budget des outre-mer. Je rappelle que les crédits des outre-mer sont très largement déterminés par les mesures prises en loi de financement de la sécurité sociale pour paramétrer et cibler les allègements de cotisations sur certains secteurs économiques offensifs ou exposés. Or on doit reconnaître que le Gouvernement a accepté de redresser un peu la barre avec une mesure dont il estime le coût à 36 millions d'euros.

Il faut rendre les allègements de charges plus performants car ils jouent un rôle essentiel de structuration économique et sociale sur nos territoires.

Vous avez été également en charge au nom de la

commission des affaires économiques de certaines mesures à caractère économique de la loi égalité réelle. Commençons par le logement que vous avez ensuite suivi dans le cadre du budget.

Sans céder à la tentation d'afficher des chiffres irréalistes et inatteignables, j'ai proposé au Sénat de porter l'objectif de 100 000 à 150 000 logements sur dix ans, afin qu'il incorpore les besoins de réhabilitation et soit décliné territoire par territoire.

Cela permet de mettre en évidence, à l'occasion de chaque discussion budgétaire, le caractère notoirement insuffisant de la construction de logements dans les outre-mer et d'identifier les raisons de ce dramatique point faible. Le logement est une base fondamentale de la citoyenneté réelle. Pour atteindre l'objectif raisonnable fixé dans la loi de 150 000 logements construits ou réhabilités en dix ans, il faut, concrètement, une stratégie globale et articulée: subventions, aides fiscales, procédures d'agrément efficaces, mais aussi du foncier, des normes de construction adaptées et une programmation astucieuse pour choisir les bonnes cibles.

La situation est particulièrement alarmante en matière de logement: au fil des ans les crédits sont stables ou affichés en hausse mais la construction ralentit, pour un certain nombre de raisons au rang desquels la complexité du parcours administratif figure en bonne place.

Notre premier message, qui vaut aussi pour la défis-

calisation – et le cadre de la fiscalité économique en général – est de fluidifier les procédures pour favoriser le climat de confiance avec les opérateurs et leur permettre de consacrer plus de temps à leur cœur de métier.

Toujours dans le cadre de la loi portant égalité réelle, n'avez-vous pas cédé à une forme de tentation d'administration de l'économie en confiant au préfet le rôle d'arbitre entre les productions locales et les marchés de dégagement ?

Le texte issu de l'Assemblée Nationale comportait des dispositions qui m'apparaissaient contradictoires. Les unes visant à lutter contre la vie chère et les autres contre les denrées alimentaires à bas prix. C'est un vrai dilemme pour des sociétés marquées d'un côté par des forts taux de chômage et de l'autre par un pouvoir d'achat relativement bas.

Certes, il est fondamental de protéger les producteurs locaux, mais les consommateurs à très faibles revenus qui achètent des denrées alimentaires à prix sacrifiés n'ont souvent de toutes les façons pas les moyens de choisir autre chose. Les marchés de dégagement ne sont pas des produits nobles mais restent conformes aux normes sanitaires. Nonobstant, le terme « marché de dégagement » a une connotation dégradante, j'en conviens.

À mon initiative, le Parlement a évité de mener dans les outre-mer une politique trop dissuasive

contre les produits dits de dégage ment en s'efforçant de trouver le bon « timing » et le bon curseur pour l'intervention de l'administration dans la fixation des prix en outre-mer. Le préfet doit ainsi prendre en compte les volumes de produits à bas coûts concernés, la situation économique des producteurs locaux et l'intérêt des consommateurs à très faibles revenus.

La crise sanitaire accroît davantage le maintien de ce nécessaire et fragile équilibre. Il est impératif de préserver les débouchés des producteurs des filières locales mais les marchés de dégage ment sont dommageables à l'objectif d'autonomie alimentaire davantage mis en évidence par la période de confinement que nous venons de vivre. Dans le même temps, cette situation est un facteur de fragilisation des catégories les plus vulnérables.

Vous avez aussi pris une position très forte afin de permettre qu'un « Small business Act » qui favorise l'accès au marché des PME locales, voie le jour. C'est aussi par pragmatisme ?

Vous savez quand il s'agit d'améliorer cohérence et réalisme, on me trouve !

Aux États-Unis la philosophie du « Small Business Act » consiste à favoriser l'émergence de PME pour devenir de nouveaux candidats aux marchés publics. En France, l'égalité devant la commande publique s'oppose, en principe, à un tel mécanisme.

C'est pourquoi il n'a été introduit que de façon expérimentale, pendant cinq ans, dans la loi « égalité réelle » et ne concerne que les entreprises ultramarines. Sur des marchés étroits, je conçois que la préservation de la concurrence puisse supposer des mesures de régulation telles que celle-ci.

Tout en approuvant le principe de réserver jusqu'à un tiers des marchés publics aux PME locales, j'ai proposé un second volet qui a été approuvé par les deux assemblées et introduit dans la loi: les marchés d'un montant supérieur à 500 000 euros hors taxes, doivent inclure un plan de sous-traitance prévoyant le montant et les modalités de participation des PME locales.

D'ici le 31 mars 2023, date d'extinction du dispositif, le Parlement devra faire le bilan de ce dispositif pour le proroger ou le pérenniser si son efficacité est démontrée.

Visibilité des outre-mer Faire évoluer les mentalités



“

Quoi de plus normal
que la présence des outre-mer
sur les chaînes généralistes ? »

Michel Magras

Être Français relève d'un état d'esprit en même temps que d'espérer être traité comme tel par les institutions et les règles qui les portent. Ce truisme pourrait illustrer le lamento des personnes originaires des outre-mer français, tant les témoignages abondent dans le sens d'une altérité démonétisée et souvent mal prise en compte, notamment par la presse. Persiste alors un malaise sociétal qui interroge la cohésion nationale.

La Délégation sénatoriale aux outre-mer s'est encore une fois illustrée en la matière en auditionnant des personnalités de tout premier plan comme Madame Delphine Ernotte, la Présidente de France Télévisions et d'autres éminences des médias. Très alertée par l'annonce de l'arrêt de diffusion de France Ô sur la TNT et sous la houlette du sénateur Magras, elle a publié un rapport qui propose une vingtaine de préconisations au service de la visibilité des outre-mer dans l'audiovisuel public.

Michel Reinette - *Nous abordons un sujet qui me touche plus particulièrement compte tenu de mon métier de journaliste de télévision.*

Michel Magras - Je veux d'abord indiquer que la problématique de la visibilité des outre-mer ne touche pas seulement l'audiovisuel. Ce secteur est emblématique à plusieurs titres.

À cet égard, les conclusions du rapport « *Les outre-mer dans l'audiovisuel public: Face au risque*

d'invisibilité totale, le défi du média global » reflètent fidèlement mon état d'esprit. Il faut « déghettoiser » les outre-mer et arriver à une présence « naturelle » des outre-mer dans les paysages audiovisuels nationaux. Pour autant, il ne faut pas non plus lâcher la proie pour l'ombre sans prévoir une transition. Compte tenu de votre expertise, je vous propose que pour ce thème nous procédions par un échange de vue.

Vous n'avez pas prononcé le mot de quotas.
Il n'en a jamais été question.

Par principe il faut être contre sinon la société française renierait ses principes fondateurs. Les Américains ont une politique de quotas, mais elle s'appuie sur les chiffres des statistiques ethniques. On y décèle pour autant des résultats plutôt probants...

Les rapporteurs et moi-même étions d'accord pour évacuer toute approche par l'instauration de quotas. Et chaque fois que les journalistes ont tenté de nous conduire sur ce terrain la réponse a été ferme. Réfléchissons à tout sauf l'instauration de quotas.

Vous avez donc préféré miser sur l'intelligence des Français pour installer les outre-mer dans les consciences? Le pari est louable mais j'ai bien peur qu'il ne soit perdu d'avance, sauf à changer la perception ethnocentriste qui perdure dans les médias

français. Vous pariez sur l'intelligence...

À condition de la stimuler! L'ADN de la délégation est que les outre-mer c'est la France, indivisible par des quotas ethniques ou territoriaux pour garantir une place aux outre-mer.

À la suite des événements à Mayotte en 2018, j'alertai le président du CSA, Olivier Schramek, en ces termes: « [...] dans notre société "hyper médiatique" ce qui n'est pas visible tend à devenir inexistant. Or, le traitement de l'information sur les outre-mer se caractérise soit par un manque de visibilité soit par une image souvent caricaturale. ».

Je ne reçus jamais de réponse du gendarme de l'audiovisuel alors que je l'alertai sur un traitement de l'information revenant à tronquer la République d'une partie de son territoire considérant que cet événement qui aurait été important ailleurs, ne l'était plus parce qu'il se déroulait à Mayotte.

Il y a un réalisme qui n'est pas merveilleux pour faire un jeu de mots haïtien, l'outre-mer est bien sûr soluble dans la France institutionnelle mais, si vous me permettez une image, il a des grumeaux dans la pâte.

Il est vrai que c'est l'annonce de la disparition de France Ô de la TNT qui a été le déclencheur de ce rapport, circonscrit à l'audiovisuel public. La question de la visibilité n'en reste pas moins transversale. En 2013, sous la présidence de mon prédécesseur, Serge Larcher, la délégation avait tenu

un colloque sur le thème: « *L'audace ultramarine en hexagone: Comment s'exprime-t-elle? Comment s'incarne-t-elle?* ». Cette préoccupation n'est pas nouvelle.

Sous ma présidence, l'activité de la délégation s'est recentrée sur les problématiques à dominante économique, se rapportant aux enjeux dans les territoires. La visibilité des outre-mer est un sujet qui concerne l'ensemble de la nation, qui a à voir avec la communauté de vie. La délégation aurait, du reste, pu ouvrir un cycle dans le prolongement. Le rapport « *Quels tremplins pour le sport en outre-mer?* » de Mmes Catherine Conconne, Gisèle Jourda, Viviane Malet et Lana Tetuanui, comportait un volet sur la valorisation et le rayonnement du sport ultramarin, mais dans une dimension plus régionale.

N'y a-t-il pas un hiatus entre le principe d'égalité et sa réalité? Entre le pays réel et le pays rêvé?

Pour ces travaux, ma boussole fut le modèle de la BBC, qui reste l'exemple à atteindre. En effet, sur ses antennes, les territoires du Commonwealth sont naturellement visibles. D'où l'idée de « normalisation » de la présence des outre-mer sur les chaînes généralistes. Cette visibilité ne gommara pas les problèmes, mais c'est un autre aspect.

La culture des outre-mer n'allant pas de soi dans l'audiovisuel public, la délégation a donc formulé des préconisations visant notamment à renforcer

les moyens de contrôle de la conformité des chaînes publiques généralistes aux objectifs de visibilité fixés.

L'existence de France Ô en l'état n'était pas satisfaisante, pour autant, sa fermeture n'en restait pas moins prématurée et précipitée. La chaîne garantissait, certes, des heures d'antenne consacrées aux outre-mer mais affranchissait dans le même temps les chaînes généralistes de leurs obligations de visibilité pourtant bien prévues au cahier des charges de France Télévisions. Comme l'ont confirmé les rapporteurs, Jocelyne Guidez et Maurice Antiste, ces exigences ont été respectées de manière indigente et « *une chaîne dédiée n'a, à aucun moment, été un canal pour solde de tout compte.* »

Une solution aurait donc été de donner à France Ô les moyens d'une ambition éditoriale au lieu de la sacrifier mais la logique de rentabilité l'a emporté puisque c'est l'audience qui a constitué l'étalon principal pour mesurer sa viabilité. Les rapporteurs, ont démontré qu'il s'agissait d'un critère biaisé, qui ne pouvait être retenu pertinemment pour France Ô, puisque chargée d'une mission de service public.

Avec la fermeture de France Ô, les politiques ultra-marins n'ont-ils pas perdu la bataille ?

Oui et non. Oui, parce que son signal s'est éteint le 23 août dernier, alors que la chaîne s'étant particulièrement mobilisée pendant le confinement, elle

avait fait la preuve de sa réactivité, qui plus est dans ce contexte inédit. Avec les bouleversements engendrés par l'épidémie de covid-19, la mise en œuvre du Pacte pour la visibilité des outre-mer de France Télévisions est restée théorique.

La Délégation sénatoriale aux outre-mer souhaitait donc un maintien de la diffusion de la chaîne sur le canal de la TNT afin d'assurer le succès du passage au numérique et en prévoyant un bilan en 2025.

Dans le document qui nous a été présenté par France Télévisions, douze de nos vingt préconisations ont été reprises et j'ai moi-même été invité à rencontrer les responsables des programmes de France Télévisions par la suite.

Nous n'avons donc pas perdu la bataille! Le pire aurait été de ne se concentrer que sur le seul enjeu de la fermeture, selon une logique binaire, pour ou contre, sans se projeter.

Je vous rejoins sur la nécessité d'octroi de moyens à France Ô qui, de mon point de vue, était devenue une chaîne « fourre-tout », pour mettre en œuvre ce que l'on a appelé la diversité. Il faut donc attendre ce qu'il adviendra de la réalité du Pacte de visibilité de France Télévisions. Wait and see, mais je crains une forme d'angélisme!

La ligne éditoriale de France Ô a pâti de son manque de lisibilité, c'est certain, ni vraiment outre-mer, ni vraiment chaîne urbaine, bref, une chaîne hésitant

entre plusieurs identités ne lui permettant pas de trouver son public.

J'assume d'être insistant: quoi de plus évident que la présence des outre-mer sur les chaînes généralistes? J'avoue que cette présence à marche forcée dépasse mon entendement.

Et par normal je n'entends pas le symbolique bulletin météo qui, bien sûr rappelle la dimension géographique de la République, mais ne saurait être considéré comme une avancée majeure ni à mettre au crédit de la politique de la visibilité ultramarine. CNN diffuse la météo du monde entier, y compris Paris. Faut-il y voir l'acte majeur de la visibilité de la France aux États-Unis – même si elle y concoure? Alors pourquoi cela le serait-il pour des territoires partie intégrante de la France?

Cela dénote du manque d'intérêt des journalistes français pour les outre-mer...Les journalistes parce qu'ils sont le reflet de la société française! Il est question du même tropisme d'une histoire que nous, ultramarins et Français de France, avons en commun, d'une lourde histoire que nous avons en partage, mais qui reste à partager!

On en revient à la diffusion d'une culture des outre-mer et à l'urgence de dépassionner l'histoire en commun, y compris et surtout sa part sombre.

Les travaux en vue de la rédaction du rapport ont révélé que l'annonce de l'ouragan Irma a fait

l'objet sur France 2 d'une brève de onze secondes que les rapporteurs ont mises en regard avec les neuf secondes du reportage sur la naissance de deux pandas au zoo de Beauval pour souligner la « valeur » de l'information... Irma a pourtant été le phénomène cyclonique le plus important de l'Histoire des Antilles françaises.

Ce sont des années d'habitudes qui ont à être modifiées, pour sortir d'un traitement des outre-mer par les médias qui cesse d'être soit caricatural, soit lorsque survient la crise sociale ou encore sous l'angle du cliché exotique. Et venant de Saint-Barthélemy, je sais précisément de quoi je parle en matière d'image caricaturale !

Une fois les constats posés, il faut aller vers les solutions et c'est ce que la délégation a fait par la voix de ses rapporteurs.

N'auriez-vous pas dû maintenir l'idée d'une antenne qui soit propre aux outre-mer? Car les outre-mer ne sont pas une réelle préoccupation. À vrai dire, la réalité géographique des territoires ultramarins français est un abcès économique pour les organes de presse ; et n'oubliez jamais qu'en tout et qu'en cette matière de visibilité, vous m'avez souvent entendu verbaliser: « on nous a toujours « dévisagé », il faut enfin nous « envisager ».

Notre position propose une voie vers la déghettoï-sation. Continuer à ne plaider que pour une chaîne

LES OUTRE-MER AU COEUR

propre, c'est avoir la certitude que rien ne change. La solution c'est « et/et ». D'un côté, une véritable stratégie de développement de programmes sur une chaîne dédiée, le développement et la consolidation d'une offre numérique et de l'autre, surtout, une présence significative sur les chaînes généralistes.

En guise d'épilogue

Sans conteste, le sénateur Michel Magras affiche le bilan d'un proactif, même si la réalité parlementaire et l'abondance des dossiers ne l'auront pas mué en Midas. D'ailleurs aurait-il pu tout transformer en or puisqu'aussi bien, il n'a pas touché à tous les sujets. Par choix.

En prônant l'expertise de l'engagement, le président de la délégation s'est pleinement investi dans des dossiers ciblés. Pour faire bien sans se disperser et s'égarer dans une démesure non maîtrisée. C'est un peu l'habitus contre l'hubris en quelque sorte.

Pour autant, pour que ces quelques pages rendent justice à son travail, à défaut d'être exhaustives, on ne saurait ne pas énumérer deux sujets dans lesquels il s'est pleinement investi.

C'est ainsi qu'il a joué un rôle-clé dans la suppression des frais de roaming, anticipée pour les outremer d'un an sur celle de métropole, pour entrer en vigueur en mai 2016.

LES OUTRE-MER AU COEUR

La médiation de Michel Magras auprès des opérateurs de téléphonie mobile a permis de préserver aussi bien les investissements locaux du secteur de la téléphonie que les opérateurs nationaux qui, n'étant pas prêts, auraient subi des pertes financières significatives, et surtout, le pouvoir d'achat des ultramarins. De fait, le dispositif adopté initialement prévoyait une suppression bidirectionnelle des frais d'itinérance. Elle se serait donc appliquée sur les forfaits téléphoniques souscrits en outre-mer vers la métropole, et également sur les forfaits souscrits en métropole sur les déplacements en outre-mer.

À l'issue de cette médiation, un compromis remportant l'accord unanime des parties, opérateurs nationaux et locaux, a été trouvé dans la suppression asymétrique des frais d'itinérance appliquée aux forfaits ultramarins.

Cette prédisposition pour ce sujet, résulte de la conviction de Michel Magras que le désenclavement passe aussi par le numérique et la téléphonie, fixe et mobile et qu'il est aussi un atout économique. La continuité doit être également numérique.

Et c'est ainsi que les notes de téléphone mobile ont commencé à être moins salées pour ceux qui se déplaçaient hors de leurs frontières...

LES OUTRE-MER AU COEUR

À son crédit également, la suppression de la taxe de solidarité ou « taxe Chirac » qui s'appliquait sur les billets d'avion au départ de Saint-Barthélemy. Or Sint-Marteen, est un aéroport essentiel à la vie quotidienne et économique des habitants de Saint-Barthélemy. Il a ainsi fait adopter la fin de la « taxe Chirac » au départ Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - pour que la mesure soit complète - faisant alors baisser d'autant le prix des billets d'avion.

La téléphonie comme le numérique participent de la vie de tous les jours à hauteur d'homme dans l'esprit de désenclavement et de continuité territoriale dont Michel Magras s'est aussi fait le chantre. Sébastien Soriano, président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP) n'a pas pu échapper aux questions posées par le sénateur en Commission des affaires économiques.

Car au-delà des grands dossiers sectoriels comme l'agriculture et le BTP défendus bec et ongles contre les normes génériques qui pouvaient s'avérer contre-productives face aux spécificités climatiques des outre-mer, la vigilance de Michel Magras embrassait aussi le champ du quotidien.

Alors Michel Magras s'en va... Le sénateur de Saint-Barth va retrouver son terroir après douze ans de

LES OUTRE-MER AU COEUR

présence assidue dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg. Il a apporté sa pierre à l'édifice national en balisant les voies de l'acclimatation aux outre-mer français. L'héritage est là, pour tracer d'heureuses perspectives.

Et quand il grattera sa guitare, peut-être en duo avec son frère soliste, ce ne sera pas sur l'air de « il y a le ciel, le soleil et la mer », mais pour un « hymne à l'amour » - des outre-mer - pour l'état d'esprit ou pour « Les chansons d'amour » de son ami Charles Dumont et bien sûr « les copains d'abord ».
Salut l'artiste!

Par Michel Reinette et Murielle Jalton

Mots de Sénateurs

“

Souhaitant que Michel poursuive son mandat, c'est avec regret et tristesse que j'écris ce court hommage. Bien qu'issu d'une famille politique et de pensées différente, je crois pouvoir dire que le lien qui m'unit à Michel dépasse les simples relations parlementaires. Si le Sénat perd aujourd'hui une voix et un défenseur infatigable de nos territoires, je vois s'éloigner un collègue et ami avec lequel je partage le même amour pour l'engagement public, le même souci de faire connaître et reconnaître la singularité et les particularismes de nos Outremer. Par son travail opiniâtre, sous sa présidence volontaire et exemplaire, je crois que nous pouvons être collectivement fiers du bilan politique et législatif qu'il présente. Tout au long de sa carrière, Michel aura vu évoluer et progresser nos territoires, il y est pour beaucoup. En amitié.»

Victorin Lurel, ancien Ministre,
Sénateur de la Guadeloupe

“

Michel Magras a été un collègue extrêmement engagé pour son territoire et pour l'outre-mer. J'ai adoré travailler avec lui et sous sa présidence à la Délégation sénatoriale aux outre-mer, qu'il a dirigé avec gentillesse, bienveillance et humanité, tout en étant une force de travail.

Michel a réussi à faire de cette délégation transpartisane un lieu riche en échanges d'idées, propositions et solutions concrètes au profit de nos territoires reculés. Bravo Michel pour ta brillante carrière! Te savoir à la retraite, en espérant que tu vas pleinement en profiter, atténue le fait que tu nous manqueras énormément. Et connaissant ton amour de la voile, j'ose te souhaiter bon vent! »

Thani Mohamed Soihili, Vice-président du Sénat,
Sénateur de Mayotte

“

J'ai eu le bonheur de côtoyer et travailler avec Michel. J'ai pu observer sa pugnacité pour faire avancer les idées et projets relatifs à l'outre-mer, mais également son investissement pour améliorer l'organisation décentralisée de notre République. C'est un homme sincère, loyal et investi. Tout en regrettant son départ, je lui souhaite une bonne continuation dans sa nouvelle vie.
Avec toute mon amitié.»

Rémy Pointereau, Sénateur du Cher,
Questeur du Sénat

“

Depuis son élection en 2008, mon collègue Michel Magras a été une personnalité reconnue et appréciée par la Haute Assemblée.

Grâce à son travail en tant que président de la délégation sénatoriale aux outre-mer, il a su donner une visibilité à nos territoires souvent éloignés.

Présidente de la délégation aux droits des femmes, j'ai apprécié notre collaboration et ai pu profiter de son éclairage toujours très enrichissant pour promouvoir les femmes en outre-mer.

Le président Michel Magras aura été un grand et inlassable défenseur des territoires ultramarins.

Dans l'hémicycle comme dans les différentes instances du Sénat, il a su porter avec passion la voix des femmes et des hommes qui y vivent, de Saint-Barthélémy à la Réunion, de la Polynésie à Saint-Pierre-et-Miquelon... »

Annick Billon, sénatrice de la Vendée,
Présidente de la Délégation aux droits des femmes
et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

“

Lorsque l'on est élu de l'Ardèche, on est bien loin de l'outre-mer...

Mais dès lors que l'on travaille sur ce domaine avec Michel Magras, on apprend vite! Et l'on découvre à ses côtés les réalités et subtilités de cette attachante France ultra-marine. Michel est de ces engagés qui vivent leurs passions en les transmettant. Passion pour Saint-Barthélémy, pour les Antilles, pour tous les outre-mer.

La Délégation aux outre-mer du Sénat a eu la chance d'avoir à sa tête un président qui domptait l'ensemble des questions techniques et politiques tout en cultivant une sensibilité et une humanité appréciées de tous ses collègues.

Je garderai toujours en mémoire cette proposition de loi réformant le statut de Saint-Barthélémy, adoptée au Sénat en octobre 2015, et dont j'étais le rapporteur encore néophyte. Le texte fut adopté..à l'unanimité. Un résultat en adéquation avec l'esprit de dialogue et de consensus de son auteur: le sénateur Michel Magras. »

Mathieu Darnaud
Sénateur de l'Ardèche

“

Un parlementaire venu d'Amérique et qui au-delà de son appartenance politique à un groupe hexagonal, n'oublie jamais ses origines et quand il y a nécessité, n'hésite jamais à choisir le camp des archipels même en contradiction avec les consignes de groupe.

Il privilégie d'ailleurs la relation humaine à la politique et à travers une grande sensibilité à fleur de peau. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il se découvre comme un animateur hors-pair. L'homme sensible n'est jamais bien loin dans ses prises de position sur tous les sujets.

Il a dirigé et animé la Délégation sénatoriale aux outre-mer et ce avec la dextérité nécessaire à la fonction. Trouver des thèmes transversaux qui puissent provoquer l'adhésion du plus grand nombre et favoriser enquêtes, auditions et rapports dans le meilleur des esprits jusqu'à l'adoption à l'unanimité le plus souvent des membres de la délégation.

C'est le défi qu'il a relevé et réussi de belles manières. Nous lui rendons donc hommage pour cela et pour la réussite de ses mandats de Sénateur! »

Maurice Antiste
Sénateur de la Martinique

“

Mon cher Michel,

Au moment où j'écris ces quelques lignes, tu as déjà choisi de ne pas prolonger ton mandat de Sénateur alors que moi, j'ignore si la confiance des grands électeurs me sera renouvelée.

Je veux rendre hommage au travail accompli pour ton Île avec sérieux, assiduité élégance et efficacité mais, également pour tout ce que tu as apporté aux Outre-Mer au travers d'une grande présidence à la délégation sénatoriale.

1998-2020, 22 ans d'une longue amitié et profonde admiration. Merci pour tout ce que tu m'as fait découvrir à tes côtés. Profites de ta nouvelle vie avec les tiens, maintenant sans contraintes ni pressions.

Mon ami, tu resteras! »

Guillaume Arnell
Sénateur de Saint-Martin

“

Durant les trois années où j'ai travaillé aux côtés de Michel Magras, j'ai pu apprécier le professionnalisme et l'humanisme d'un homme engagé pour les Outre-mer.

Il a toujours su mener avec brio les travaux de notre délégation. Persévérant et patient, j'ai pu observer sa volonté de trouver un juste équilibre entre nos différentes sensibilités afin que la parole des territoires ultramarins soit mieux entendu par nos pairs. Toujours avec bienveillance, il a su nous écouter, et cela a été un réel plaisir de travailler à ses côtés.

Je tiens ainsi à saluer sincèrement son investissement sénatorial pour nos territoires.

Bien à toi.»

Stéphane Artano
Sénateur de de Saint-Pierre-et-Miquelon

“

Alors que je siégeais à la Délégation sénatoriale aux outre-mer, j'ai pu apprécier les qualités de Michel parmi lesquelles sont attachement pour nos concitoyens ultramarins et sa pugnacité pour des sujets parfois délaissés.

Sa détermination à placer les outre-Mer au cœur de la République l'a conduit à enrichir les travaux du groupe de travail sénatorial sur le futur projet de loi dit « 3 D ».

Malgré des désaccords entre nous, je reconnais qu'il a éclairé les travaux de ce groupe de travail par ses connaissances et sa rigueur intellectuelle.

Je ne doute pas que la fin du mandat de Michel comme sénateur ne signera pas l'arrêt de ses engagements.

Je lui souhaite bon vent! »

Eliane Assasi,
Sénatrice de la Seine-Saint-Denis,
Présidente du groupe communiste
républicain citoyen et écologiste

“

Un mot pour dire mon amitié et ma reconnaissance à Michel Magras.

Mon amitié car depuis bien longtemps nous nous connaissons et nous partageons le même regard sur les océans, la biodiversité et plus généralement la vie.

Ma reconnaissance aussi parce qu'il m'a permis de mieux connaître nos outre-mer et spécialement son Saint-Barthélemy, son île.

Il a joué un rôle essentiel à la Délégation sénatoriale aux outre-mer en la présidant avec discernement et passion.

Merci, cher Michel! Amitiés fidèles. »

Jérôme Bignon
Sénateur de la Somme

“

Cher Michel,

Je viens d'apprendre ta décision de ne pas te représenter au Sénat...

Ces quelques années passées à tes côtés m'ont permis de te connaître et d'apprécier à la fois ta gentillesse mais surtout ta détermination à défendre nos compatriotes d'outre Mer...

J'imagine mal qui pourra s'asseoir sur ton siège... qui pourra porter leur voix haut et fort... parce que tu es déterminé à les défendre et à faire comprendre tant à nos collègues qu'à nos autorités, à quel point ils sont "loin des yeux" donc "loin des préoccupations de nos dirigeants"...

Je te comprends tellement bien puisque j'ai le même souci avec les Français établis hors de France... et je me suis souvent rendue compte que nous étions "isolés" et "incompris".

Merci de ton soutien constant, merci de ton amitié.

Je te souhaite beaucoup de succès dans ta nouvelle vie...

J'espère que tu auras chez toi la reconnaissance que tu mérites pour tout le mal que tu t'es donné...

J'aurai beaucoup de plaisir à te retrouver quelque part dans le monde!

Avec toute mon amitié. »

Jacky Deromedi,
Sénateur représentant les Français
établis hors de France

“

Je tiens à saluer le travail, le sérieux et la convivialité dont savait faire preuve Michel Magras, excellent Sénateur et Président de la Délégation aux outre-mer.

Il a su défendre avec conviction et une grande implication personnelle, aussi bien à l'échelon national qu'au niveau européen, tous les intérêts divers et variés de nos Territoires ultramarins qui ont chacun leurs spécificités propres.

Michel Magras a été un grand Président de la Délégation outre-mer, apprécié de tous les Sénateurs et cela au-delà des clivages politiques.

D'ailleurs j'ai eu l'honneur de travailler avec lui récemment avec la crise du Covid 19, en tant que Rapporteur sur l'urgence économique outre-mer, nous avons fait de nombreuses auditions et la délégation a présenté 58 recommandations.

Bravo Cher Président, vous allez nous manquer! »

Nassimah Dindar
Sénatrice de La Réunion

“

J'ai particulièrement apprécié de travailler aux côtés du Sénateur Michel Magras durant ces trois dernières années, car j'y ai trouvé rigueur, bienveillance, humilité et courage, en restant toujours à l'écoute de tous les membres de la Délégation sénatoriale aux outre-mer. Je lui resterai profondément reconnaissante de la confiance qu'il a bien voulu m'accorder, et de toutes les victoires législatives que nous avons gagnées ensemble pour tenter de changer le destin des populations de nos territoires.

Respecté et estimé par tous, M. le Sénateur Michel Magras, est l'une des rares personnalités politiques qui aura su faire avancer la cause de tous les territoires d'outre-mer, dans leurs singularités et leurs diversités. Père du concept de la différenciation, cet homme de terrain, est resté exemplaire, toujours fidèle à ses valeurs et à ses engagements, tout au long de ses mandats tant en qualité d'élu local que de parlementaire de Saint-Barthélemy.

Il a su parfaitement incarner la fonction de Président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer, délégation à laquelle, il a redonné toute sa place au sein de notre haute assemblée, nous laissant ainsi un devoir moral de poursuivre l'œuvre de toute une vie politique, toujours au service des autres et de son île. »

Victoire Jasmin
Sénatrice de la Guadeloupe

“

Alors que Michel Magras quitte son poste de sénateur, je veux saluer l'engagement et la détermination avec lesquels il a dirigé pendant six années la délégation sénatoriale aux outre-mer.

C'est dans le respect et la confiance que nous avons toujours travaillé ensemble, privilégiant systématiquement les intérêts de nos territoires aux logiques partisanes.

Par son sens de l'écoute et de l'humain, Michel Magras a contribué à la reconnaissance des travaux de la délégation ainsi qu'à une meilleure prise en compte des réalités des outre-mer dans l'élaboration de la loi. »

Antoine Karam
Sénateur de la Guyanne

“

Cher Michel,

Tu as choisi de ne pas te représenter aux prochaines élections sénatoriales et tu vas donc quitter notre Haute Assemblée à la fin de ce mois pour profiter d'une retraite bien méritée.

Selon la belle expression de Jacques Brel,

« nous n'étions pas du même bord », mais après un temps d'observation, au sein de la commission des affaires économiques, j'ai bien apprécié ta manière d'être et ton humanité :

Nous nous sommes souvent retrouvés sur les questions concernant la préservation de la biodiversité et quand je me suis penché sur l'herboristerie et les plantes médicinales, et la place qu'elles occupent dans les outre-mer, tu as été très sensible aux perspectives de développement qu'elles représentent pour les territoires ultramarins dont tu as toujours été un fervent défenseur en ta qualité de président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer.

Je te souhaite une heureuse retraite, bien active, sur ta belle île de Saint-Barthélemy.

Avec toute ma sympathie. »

Joël Labbé
Sénateur du Morbihan

“

Michel Magras, ta bienveillance et ton sens de la diplomatie n'ont d'égal que ton enthousiasme passionné lorsqu'il s'agit de défendre les outre-mer, tous les outre-mer.

Tout au long de ces années partagées au Sénat, j'ai beaucoup apprécié travailler avec toi, mais aussi échanger et partager des moments de convivialité.

D'un collègue, tu es devenu un ami et tu vas manquer à notre institution comme à bon nombre d'entre nous.

Merci Michel, pour tout ce que tu as fait et pour ce que tu es !
Avec toute mon amitié. »

Robert Laufoaulu
Sénateur de Wallis et Futuna

“

Au moment où Michel nous quitte, je tiens à lui exprimer mes chaleureux et amicaux remerciements pour sa présidence de la délégation outre-mer.

Grace à lui, à son écoute, son dynamisme reconnu de tous, à sa connaissance si fine des enjeux, la délégation a gagné le privilège d'être une voix entendue et respectée. Je lui sais gré de m'avoir appris tant de choses.

Avec lui, l'outre-mer perd au parlement l'un de ses meilleurs ambassadeurs et moi je dis au revoir à un ami! »

Vivette Lopez,
Sénatrice du Gard

“

Monsieur le Président, cher Michel,
Je souhaite ici saluer le travail accompli au sein de la délégation Sénatoriale aux Outre-Mer sous ta présidence.

De part tes connaissances très fines de nos territoires, tu as permis l'élaboration de rapports, visant à analyser des problématiques très différentes de nos départements et collectivités ultramarines pour en établir des préconisations adaptées.

Merci pour ton soutien, merci pour la qualité de nos échanges et de nos relations durant ces trois années. »

Viviane Mallet
Sénatrice de La Réunion

“

Durant ces trois années passées à la Délégation sénatoriale aux outre-mer, j'ai pu apprécier le travail de fond réalisé par le Président.

À travers les différents rapports présentés par les membres de la délégation, Michel Magras s'est investi avec professionnalisme et bienveillance afin de se saisir des sujets à caractère urgent.

Je pense notamment au rapport d'information relatif aux risques naturels, et plus particulièrement le volet concernant la reconstruction et la résilience des territoires et des populations, où j'ai eu l'occasion d'observer sa capacité d'écoute et sa proximité avec les élus locaux concernés. »

Jean-François Rapin
Sénateur du Pas-de-Calais

“

Élue sénatrice de la Polynésie française en mai 2015, et membre de droit à la délégation sénatoriale des outre-mer placée sous l'égide du Président Michel Magras, « je garderai en mémoire la grande sagesse et la sensibilité de notre Président, ses qualités humaines et sa capacité d'être toujours à l'écoute de nos préoccupations ultra-marines.

J'ai apprécié l'Homme par ailleurs pour son objectivité quelle que soit notre appartenance politique tout au long de sa présidence, et sa volonté à nous mobiliser tous ensemble pour faire entendre la voix des outre-mer.

La Polynésie française sous la gouvernance du Président Edouard Fritch a tenu justement à marquer à l'égard du Président sénateur Michel Magras sa profonde gratitude en l'élevant au grade de Chevalier dans l'Ordre de Tahiti Nui, pour sa contribution en faveur de notre collectivité d'outre-mer dans le cadre de la réforme du Foncier en Polynésie française, et pour son indéfectible soutien à mes côtés au titre de la loi EROM pour une meilleure indemnisation des victimes du Nucléaire ».

Maururu Michel et Bonne retraite à toi, bien méritée.»

Lana Tetuanui
Sénatrice de la Polynésie française

“

J'ai apprécié travailler avec Michel Magras. En tant que président de la délégation sénatoriale aux Outre-mer, il a su conduire ses travaux dans un esprit de concorde et avec la volonté de fédérer les énergies des sénateurs de tous bords politiques. Ainsi la délégation a pu mener un travail de fond pour une meilleure prise en compte des problématiques propres aux territoires ultramarins, comme en témoignent les missions d'informations et rapports déposés par celle-ci ces dernières années.

Homme de conviction, Michel Magras a porté haut la cause des Outre-mer. Par son engagement et son dévouement, il a su faire avancer les dossiers des collectivités. Pour tout cela, je tiens à le remercier.»

Georges Patient
Sénateur de Guyanne



“

Quand Murielle Jalton, rompue à la vie sénatoriale depuis Dominique Larifla le sage, m'a proposé de relater le parcours du sénateur Michel Magras dont elle est l'inébranlable collaboratrice, à aucun moment je n'ai pensé qu'il s'agissait de marier la carpe et le lapin.

Comme de cultiver la contradiction entre un élu situé à droite et mon équation personnelle qui prône l'indépendance politique.

Nos logiciels excluent la malice, d'autant que nos paroles possèdent le verbe du débat permanent et apaisé.

C'est donc en frères putatifs de la Caraïbe et dans une dynamique de franchise que le sénateur et moi avons fait connaissance.

Michel Magras est un homme d'une grande amabilité nourrie par la franchise qui valide son positionnement.

Il a « Saint-Barth au cœur » et le raconte avec passion mais par le prisme d'une raison qui interpelle le journaliste et le Guadeloupéen.

Faut-il rappeler que l'île du Nord était jusqu'en 2007, avant qu'elle n'obtienne le statut de Collectivité territoriale, une commune de la Guadeloupe...

Et si la courtoisie, voire même un entendement de « moun a kaz » – de personnes du même cru – aura prévalu lors de notre rencontre, c'est la liberté de ton qui habite notre échange.

- « Michel, tu as souhaité que le tutoiement soit la règle entre nous, j'apprécie d'autant plus l'idée que j'ai à cœur de te dire bravo pour le travail accompli, et « woulo! » pour avoir réussi avec ton frère Bruno et les Saint-Barths, à conduire ton île vers une autonomie aussi bien assurée par une culture de la responsabilité. Un exemple à suivre? »

Michel Reinette
Journaliste

Travaux et publications

SOMMAIRE

*Rapports législatifs faits au nom de
la commission des affaires économiques* p. 175

*Rapports d'information faits au nom de la
Délégation sénatoriale aux outre-mer* p. 176-177

Rapports d'information p. 178-179
*Sous la présidence de Michel Magras
à la Délégation sénatoriale aux outre-mer*

Propositions de lois et de résolutions p. 180-181
Auteur Michel Magras

Ouvrages et contributions p. 182
de Michel Magras

RAPPORTS DE MICHEL MAGRAS

Rapports législatifs faits au nom de la commission des affaires économiques

Outre-mer (Projet de loi de finances pour 2020)
Avis n° 141 Tome IV
du 21/11/2019

Outre-mer (Projet de loi de finances pour 2019)
Avis n° 148 Tome IV
du 22 /11/2018

Outre-mer (Projet de loi de finances pour 2018)
Avis n° 109 Tome IV
du 23 /11/2017

Proposition de résolution en application de l'article 73 quinquies du Règlement, sur l'inadaptation des normes agricoles et de la politique commerciale européenne aux spécificités des régions ultrapériphériques
Rapport n° 127 du 16/11 2016

Projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique
Avis n° 283 du 10/01/2017

Proposition de résolution relative aux effets des accords commerciaux conclus par l'Union européenne sur les économies sucrières et la filière de la canne des régions ultrapériphériques
Rapport n° 312 du 20/01/2016

RAPPORTS DE MICHEL MAGRAS

Rapports d'information faits au nom de la Délégation sénatoriale aux outre-mer

Différenciation territoriale
outre-mer: quel cadre pour
le sur-mesure ?
Rapport n°713 du 21/09/2020

Bilan triennal d'activité
(2017-2020) de la Délégation
sénatoriale aux outre-mer
Rapport n°652 du 16/07/2020

Sur les violences faites aux
femmes dans les outre-mer
Rapport n°362 du 03/03/2020
fait au nom de la Délégation aux
droits des femmes et à l'égalité
des chances entre les hommes et
les femmes et de la Délégation
sénatoriale aux outre-mer
par Annick Billon et
Michel Magras

Rencontre avec les maires et
élus d'outre-mer
Rapport n°211 du 18/11/2019

Biodiversités du bassin
Atlantique: Un gradient
latitudinal source d'une
richesse exceptionnelle mais
vulnérable
Rapport n°557 du 06/06/2019

L'engagement des femmes
outre-mer: Un levier clé du
dynamisme économique
Rapport n°348 du 21/02/2019
fait au nom de la Délégation aux
droits des femmes et à l'égalité
des chances entre les hommes et
les femmes et de la Délégation
sénatoriale aux outre-mer
par Annick Billon et
Michel Magras

Révéler l'ancrage
local des économies
ultramarines: Outils et
bonnes pratiques
Colloque du 21 juin 2018
Rapport n°597 du 22/06/2018

Biodiversités du vaste
Pacifique: Quelle
valorisation d'un endémisme
exceptionnel?
Rapport n°533 du 01/06/2018

Biodiversités ultramarines:
Laboratoires face au défi
climatique
(Tables rondes du 07/12/2017)
Rapport n°426 du 13/04/2018

RAPPORTS DE MICHEL MAGRAS

Rapports d'information faits au nom de la Délégation sénatoriale aux outre-mer

Rétrospective triennale sur
une activité dense au service
des outre mer

Rapport n°617 du 06/07/2017

Mutations et perspectives
pour les économies
des territoires français de
l'océan Indien

Rapport n°571 du 02/06/2017

Innover dans le tourisme
outre-mer, la clé du succès

Rapport n°232 du 15/12/2016

Défis et opportunités :
collectivités françaises des
Amériques

Rapport n°621 du 23/05/2016

Sucre des régions ultrapéri-
phériques en danger

Rapport n°247 du 10/12/2015

Une bannière verte et bleue
pour un renouveau du
tourisme dans les outre-mer

Rapport n°1 du 01/10/2015

Entreprises et dynamiques
sectorielles du Pacifique

Rapport n°567 du 26/06/2015

Rapports d'information (divers)

Trois clés pour l'avenir
universitaire aux Antilles et
en Guyane: territorialité,
attractivité, solidarité,

Rapport n°470 du 16/04/2014
fait au nom de la commission
de la culture, de l'éducation
et de la communication et de
la délégation sénatoriale aux
outre-mer

Guadeloupe et Martinique:
d'un tourisme subi à un
tourisme intégré

Rapport n°547 du 24 mai 2011
fait au nom de la commission
de l'économie, du
développement durable et de
l'aménagement du territoire

DÉLÉGATION SÉNATORIALE AUX OUTRE-MER

Rapports d'information Sous la présidence de Michel Magras

Enjeux financiers et fiscaux européens pour les outre-mer en 2020

Rapport n°651 du 16/07/2020
par Vivette Lopez, Gilbert Roger et Dominique Théophile

L'urgence économique outre-mer à la suite de la crise du Covid-19

Rapport n°620 du 09/07/2020
par Stéphane Artano, Viviane Artigalás et Nassimah Dindar

Risques naturels majeurs: Reconstruction et résilience des territoires et des populations

Rapport n°122 Tome I et II du 14/11/2019
par Guillaume Arnell, rapporteur coordonnateur, Abdallah Hassani et Jean-François Rapin, rapporteurs.

Les outre-mer dans l'audio-visuel public: Face au risque d'invisibilité totale, le défi du média global

Rapport n°439 Tome I et II du 09/04/2019
par Maurice Antiste et Jocelyne Guidez

Cohésion, performance, rayonnement: Quels tremplins pour le sport en outre-mer?

Rapport n°140 Tome I et II du 20/11/2018
par Catherine Conconne, Gisèle Jourda, Viviane Malet et Lana Tetuanui

Risques naturels majeurs: Urgence déclarée outre-mer

Rapport n°688 - Tome I et II du 24/07/2018
par Guillaume Arnell, rapporteur coordonnateur, Mathieu Darnaud et Victoire Jasmin, rapporteurs.

Conflits d'usage en outre-mer: Un foncier disponible rare et sous tension

Rapport n°616 du 06/07/2017
par Thani Mohamed Soilihi, rapporteur coordonnateur, Daniel Gremillet et Antoine Karam, rapporteurs

DÉLÉGATION SÉNATORIALE AUX OUTRE-MER

Rapports d'information Sous la présidence de Michel Magras

Le BTP outre-mer au pied du mur normatif: Faire d'un obstacle un atout
Rapport n°601 du 29/06/2017
par Éric Doligé, rapporteur coordonnateur, Karine Claireaux et Vivette Lopez, rapporteurs

Agricultures des outre-mer: Pas d'avenir sans acclimatation du cadre normatif
Rapport n°775 du 07/07/2016
par Éric Doligé, rapporteur coordonnateur, Jacques Gillot et Catherine Procaccia, rapporteurs

La sécurisation des droits fonciers dans les outre-mer
Rapport n°721 du 23/06/2016
par Thani Mohamed Soilihi, rapporteur coordonnateur, Mathieu Darnaud et Robert Laufoaulu, rapporteurs.

Les outre-mer français face au défi du changement climatique: une contribution concrète à l'agenda des solutions
Rapport n°131 du 03/11/2015
fait au nom de la commission

de l'aménagement du territoire et du développement du territoire et de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer, en conclusion des travaux du groupe de travail commun, par Jérôme Bignon et Jacques Cornano

Biodiversités des outre-mer et changement climatique. Actes des tables rondes du 11 juin 2015
Rapport n°698 du 18/09/2015
fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement du territoire et de la délégation sénatoriale à l'outre-mer
par Jérôme Bignon et Jacques Cornano,

Domaines public et privé de l'État outre-mer: 30 propositions pour mettre fin à une gestion jalouse et stérile
Rapport n°538 du 18/06/2015
par Thani Mohamed Soilihi, rapporteur coordonnateur, Joël Guerriau, Serge Larcher et Georges Patient, rapporteurs.

PROPOSITIONS DE LOIS

Auteur Michel Magras

**Loi portant diverses dispositions relatives à la
collectivité de Saint-Barthélemy**

Loi n°2015-1485 du 17/11/2015

Parue au JO n°0267 du 18/11/2015

**Proposition de loi portant diverses dispositions relatives
à Saint-Barthélemy**

Texte n°474 rectifié

(2013-2014) de Michel Magras et plusieurs de ses collègues,
déposé au Sénat le 17/04/2014

**Loi tendant à permettre à Saint-Barthélemy d'imposer
les revenus de source locale des personnes établies
depuis moins de cinq ans**

Loi n°2010-93 du 25/01/2010

Parue au JO n°21 du 26/01/2010

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS

Auteur Michel Magras

**Proposition de résolution en application de l'article 73
quinquies du Règlement, sur l'inadaptation des normes
agricoles et de la politique commerciale européenne
aux spécificités des régions ultrapériphériques :**

Résolution n°26 (2016-2017) adoptée par le Sénat
le 22 novembre 2016

**Proposition de résolution présentée en application
de l'article 73 quinquies du Règlement, relative aux
effets des accords commerciaux conclus par l'Union
européenne sur les économies sucrières et la filière
de la canne des régions ultrapériphériques :**

Résolution n°68 (2015-2016), devenue résolution du Sénat
le 26 janvier 2016

OUVRAGES ET CONTRIBUTIONS

Réforme territoriale et différenciation(s)

*Contribution de Michel Magras.
Sous la direction de Jean-Bernard
Auby, Olivier Renaudie.
Edition Berger-Levrault 2016*

Le Gaullisme: une solution pour demain

*Contribution de Michel Magras.
Sous la direction de Gérard Larcher.
Éditions Odile Jacob 2012*

Plantes utilitaires de Saint-Barthélemy

*de Michel Magras
avec Hélène Bernier et Claude Sastre.
Édition 3 nanas etc 2012*

Fleurs de Saint-Barth

*de Michel Magras
Autoédition Michel Magras 2008*

Poissons coraliens des Antilles

*de Michel Magras
avec Jean-Paul Vernoux et
Philippe Magras.
Éditions Latanier 1988*

Fleurs des Antilles

*de Michel Magras
Éditions Latanier 1989*

MANDATS ET FONCTIONS

Sénateur de Saint-Barthélemy (2008-2020)

Président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer (2014-2020)

Membre de la commission des Affaires économiques

Membre du groupe UMP, puis LR (2008-2020)

Membre du Bureau

Membre du groupe d'études Aviation civile

GROUPES INTERPARLEMENTAIRES ET D'AMITIÉ

Membre de l'Inter groupe Parlementaire Outre-mer (IGPOM)

Membre des groupes d'amitié France-Québec, France-Canada et France Caraïbes

FONCTIONS ANTÉRIEURES

Membre de la Délégation sénatoriale à la prospective

Membre du Comité national de l'initiative française pour les récifs coraliens (IFRECOR)

Membre de la Commission supérieure du Crédit maritime mutuel

Membre titulaire du Conseil national de la mer et des littoraux. (CNML)

ANCIENS MANDATS LOCAUX

2ème Vice-président du conseil territorial de Saint-Barthélemy (2012-2017)

Responsable des affaires portuaires et sportives du Conseil territorial de Saint-Barthélemy

Conseiller général de la Guadeloupe

(élu en 1998, réélu en 2004 – fin du mandat en 2007 avec la mise en place de la collectivité de Saint-Barthélemy)

Conseiller municipal

Adjoint au maire de Saint-Barthélemy *(élu en 1995, réélu en 2001)*

Édition revue et corrigée - novembre 2022

MENTIONS LÉGALES

- Michel Magras, sénateur de Saint-Barthélemy - Terre Neuve - 97133
Saint-Barthélemy - michel.magras@gmail.com - www.michelmagras.fr
- Imprimé par STIPA S.A.S. - 8, rue des Lilas - 93189 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 20 20 - www.stipa.fr
- Conception graphique: Agnès Cherbonnel - a.cherbonnel@clb.senat.fr
- Crédits photos: Sénat, Michel Magras et Murielle Jalton